

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN**Procès-verbal in-extenso de la réunion de Conseil du 24 mars 2022**

M. ROBERT : Mes chers collègues, il est 18h30, nous allons pouvoir commencer cette séance de Conseil Communautaire, qui comme depuis un petit moment se tient à la fois en présentiel et à distance. Donc nous avons la retransmission et le lien avec plusieurs de nos collègues qui sont présents en ligne. Cette séance s'ouvre aussi dans un contexte particulier depuis notre dernière réunion où la situation en Ukraine nous occupe, nous a occupés et continue de nous occuper un peu plus chaque jour. Il faut souligner l'engagement que chacun a pu prendre dans les communes, les associations, avec les habitants enfin l'ensemble des démarches qui ont pu être amorcées pour accompagner la population qui souffre suite à ce conflit déclenché par la Russie. Vous avez pu le voir et je commencerai peut-être par le dernier point de l'ordre du jour mais nous avons souhaité aussi contribuer de notre côté, au niveau de la Communauté d'Agglomération, par une aide pour dire de pouvoir accompagner ces populations. Entre le moment où on a transmis les documents et le moment où nous proposons de voter cette aide, il y a eu des dispositions qui ont été prises au niveau de l'Etat pour séparer entre différentes structures ce qui est aide alimentaire, de ce qui est aide en matière de santé. Et donc, tout en gardant le même volume, ce qui est proposé en accord avec les différents groupes, c'est de répartir l'aide, 5 000 € sur le Secours Populaire qui est chargé de l'aide alimentaire et 5 000 € sur les Pharmaciens sans frontières qui eux se chargent de l'aide médicale, ce qui permet d'avoir un spectre le plus complet possible. En tous cas, accompagner là-aussi de façon plus large ce peuple ukrainien avec ces deux associations qui ont déjà montré leur savoir-faire malheureusement dans des situations similaires. Pour débiter ce Conseil et avant de reprendre l'ordre du jour classique, je voudrais aussi vous signaler, vous avez peut-être vu, que l'agglomération a mis en place un recensement de l'ensemble des initiatives qui étaient prises dans les communes là-aussi pour essayer de regarder comment pour la population, le geste qui peut être fait de don ou d'appel aux dons peut être simplifié. Donc n'hésitez pas à remonter s'il y a des informations complémentaires qui manqueraient ou qu'il faudrait affiner pour qu'on puisse mettre à jour de façon systématique ce site. Je mets donc au vote la délibération n°75 pour démarrer sur les modifications qui vous sont proposées avec 5 000 € sur le Secours Populaire et 5 000 € sur les Pharmaciens sans frontières. Y a-t-il des remarques, des demandes de vote ? Non, c'est adopté. Et donc on reprend l'ordre du jour classique, la première délibération c'est Jean-Marie ALEXANDRE. Bien évidemment, nous avons le compte-rendu de notre dernière réunion. Est-ce qu'il y avait des remarques particulières ? Des demandes de vote ? Non. Sur la 75 ? Vas-y, Jean.

M. LETOQUART : De la corne de l'Afrique à la Syrie en passant par la Palestine ou l'Afghanistan, abandonnée aux mains des talibans, les conflits larvés et les guerres ouvertes agitent le monde depuis bien trop longtemps conduisant à la mort, à des atrocités sans nom, à la violation des droits humains de millions d'individus. Les ukrainiens ont rejoint bien malgré eux cette triste liste de peuples dont la vie n'est plus faite que de terreur et d'exil forcé. C'est donc sans aucune réserve que notre groupe condamne la guerre déclenchée par la Russie et que nous appelons à la recherche de solutions diplomatiques permettant d'éviter toute escalade et de faire cesser ce conflit. Si l'esprit belliciste de certains gouvernants existe bel et bien, l'aspiration des peuples à la paix est plus grande encore. C'est cet humanisme qui pousse aujourd'hui notre pays à accueillir des victimes ukrainiennes désespérées qui demandent de l'aide. C'est encore lui qui conduit chaque jour dans ce bel élan de solidarité les associations, les bénévoles, les collectivités à se battre pour assurer au mieux un accueil de qualité. Les images de ces hommes, de ces femmes, de ces enfants soudainement déracinés nous les connaissons que trop. Comment oublier, en effet, les corps flottants en mer de ceux qui ont été réduits à prendre tous les risques pour échapper à la torture, à la famine, aux bombardements ? Comment ne pas avoir en tête ces espèces de bidonvilles installés au pourtour de certaines grandes villes, ces jungles où chacun tente de survivre dans des conditions aussi terribles qu'inacceptables ? Le sort des ukrainiens est celui de ceux que l'on nomme migrant ne s'opposent pas. Tous sont unis par cette même douleur, cette peur, cette aspiration à trouver assistance et protection. Cet élan de solidarité tout à fait légitime auquel nous prenons toute notre part pour un accueil digne des ukrainiens, ne doit pas faiblir et s'étendre de la même façon à toutes celles et tous ceux qui sont aujourd'hui sur notre sol après avoir fui leur pays en guerre. Autrement dit, pour nous, vous l'avez bien compris, il n'y aura jamais de différence entre migrants et réfugiés, ce ne sont que des hommes.

M. ROBERT : On ne peut que partager. Donc ça ne remet pas en cause bien sûr la délibération, au contraire. On a une demande de parole. Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui merci Monsieur le Président. Simplement pour dire que nous ne prendrons pas part au vote étant donné que vous faites sciemment le lien entre les immigrés ukrainiens et les pseudos réfugiés de guerre aujourd'hui qui envahissent la France. Nous ne partageons pas du tout cette vision. Il faut accueillir les ukrainiens, évidemment, mais la France n'a pas vocation à accueillir toute la misère du monde et encore moins lorsqu'il s'agit d'immigration économique car souvent ce sont des hommes qui quittent les pays qui laissent les femmes là-bas. Alors que les ukrainiens, voyez-vous, les hommes sont partis au front combattre et ce sont les femmes et les enfants qui viennent. Donc ce n'est pas franchement la même chose donc c'est pourquoi nous ne passerons pas au vote pour celle-ci.

M. ROBERT : Ça ne nous étonne pas. Donc le vote sur la délibération n°75, votée à l'unanimité, moins deux qui ne prennent pas part au vote. Le compte-rendu de la dernière assemblée, on l'avait évoqué tout à l'heure, il n'y a pas de demande de vote ou demande de particulière. La délibération n°1, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui Monsieur le Président. C'est un sujet tout à fait différent mais nous allons passer à la comptabilité M57 et il est prévu dans ce cas que nous adoptons un règlement budgétaire et financier de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour sa mise en œuvre. Donc il y a une annexe qui reprend dans le détail ce que contient ce règlement budgétaire et financier. Je ne crois pas que ça passionne beaucoup de monde. La Commission chargée des Ressources et des Moyens du 11 mars a donné un avis favorable et il est proposé d'approuver ce règlement budgétaire et financier pour la mise en œuvre de la comptabilité correspondante.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? C'est adopté. On passe à la délibération n°2. Philippe LA GRANGE pour le budget primitif 2022.

M. LA GRANGE : Monsieur le Président, chers collègues, c'est le moment de vous présenter le projet de budget primitif 2022. Il suit la ligne fixée lors du débat d'orientations budgétaires et les évolutions annoncées, qui s'inscrivent dans le cadre de la prospective financière et du Plan Pluriannuel d'Investissement de la Communauté d'Agglomération. Vous avez eu l'ensemble des documents et informations détaillées concernant ce budget. Je vais donc vous en faire une présentation synthétique, en insistant sur les chiffres clés. C'est un budget qu'on peut caractériser de maîtrisé et d'ambitieux, responsable, avec des indicateurs qui sont bons et favorables. Un budget maîtrisé, car il faut souligner un rétablissement de meilleurs niveaux d'épargne, malgré encore en 2022 des pertes de recettes liées aux conséquences de la crise sanitaire, par rapport aux niveaux de recettes qui auraient dû être perçus au vu de la dynamique économique du territoire. Il s'agit également d'un budget ambitieux, volontaire, qui amorce, concrétise les engagements pour le mandat et met en œuvre les premières étapes du PPI. Les indicateurs favorables de ce budget ne doivent néanmoins pas masquer des incertitudes, dans un contexte politique, géopolitique, économique et social très incertain. Parmi les éléments de contexte les plus significatifs, on peut citer, une conjoncture économique et financière marquée par le fort retour de l'inflation, une crise sanitaire qui semble toucher à sa fin mais qui impacte encore négativement les recettes de fonctionnement de notre Communauté d'Agglomération, une situation de politique internationale plus instable de jour en jour, avec pour conséquences une envolée des prix de l'énergie, une pénurie et une hausse du coût des matières premières. Dans un contexte d'élections nationales, des incertitudes institutionnelles et la crainte de nouvelles diminutions des ressources des collectivités locales, qui sont de plus en plus dépendantes des compensations versées par l'Etat, en remplacement de suppression de pans de la fiscalité locale. Il serait question d'une nouvelle réforme de la fiscalité économique, avec une disparition totale de la CVAE, et d'un retour de l'encadrement de l'évolution des dépenses de gestion des collectivités, avec un effort total de 10 milliards d'euros demandé aux collectivités locales. Attendons le lancement des débats de la nouvelle loi de programmation des finances publiques en octobre prochain... Dans ce contexte, notre budget est en ordre de marche et la CALL retrouve progressivement les moyens de sa politique, engagée pour le territoire et la qualité de vie de ses habitants. Premier chiffre clé, la masse budgétaire totale. Le budget 2022 s'élève à 283,7 millions d'euros. La CALL présente un budget en adéquation avec les objectifs du mandat, un niveau d'investissement élevé et ambitieux, 123,3 millions d'euros, ajusté au phasage opérationnel des projets, des frais financiers optimisés qui diminuent, des indicateurs financiers plus favorables, avec des niveaux d'épargnes consolidés. La masse budgétaire se répartit entre huit budgets, le budget principal et l'action économique en représentent 87%, le budget assainissement 9%, l'eau potable 3,5% et le budget

crématorium 1%. La part de l'investissement dans les dépenses totales progresse en 2022 et représente 49%. Au sujet des ratios financiers, l'épargne nette est positive sur tous les budgets et des efforts ont été faits pour rétablir et consolider les niveaux d'épargne en 2022. Tous budgets consolidés, la capacité de désendettement est de 7,8 années, ce qui est un indicateur tout à fait favorable. Attardons-nous maintenant sur les recettes de fonctionnement prévisionnelles. Un volume global de 170 millions d'euros, en progression de 7,6%, soit +12 millions d'euros. Les recettes fiscales représentent 30% des recettes de fonctionnement et les dotations et compensations de l'Etat 51%. Au sujet des dotations et compensations, comme chaque année, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat diminuera et de fortes incertitudes demeurent quant au montant reversé d'une part de TVA, en remplacement de la suppression de la taxe d'habitation. Le budget 2022 est construit en reprenant l'évolution des bases votée par l'Etat dans sa loi de finances, soit +3,4%. Cette année est le premier exercice de mise en œuvre de la GEMAPI, liée à une compétence obligatoire transférée aux EPCI avec des charges non compensées et assumées par la CALL depuis 2018. Le produit de la GEMAPI, 1,7 million d'euros par an, sera exclusivement affecté au financement de la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations. Parmi les autres recettes, on peut souligner encore un prix de l'eau qui est stable et des recettes liées à la valorisation des déchets, comme présenté dans le rapport d'orientations budgétaires, qui devraient encore diminuer en 2022, de 12%. Concernant ensuite les dépenses de fonctionnement, 145 millions d'euros, en progression de 2,9% soit +4 millions d'euros. Il faut surtout souligner l'intégration d'une évolution très sensible et contrainte des coûts de gestion et de valorisation des déchets ménagers de +14%, soit +4,6 millions d'euros. La taxe sur les activités polluantes pèse en particulier de plus en plus. Des efforts ont été réalisés pour limiter la progression des autres postes de fonctionnement. Il en sera de même sur les années à venir, conformément aux orientations présentées lors du débat d'orientations budgétaires. Les subventions et participations représentent 18% du fonctionnement et progressent encore en 2022, soulignant la poursuite de la politique volontariste de la CALL, en soutien aux associations sportives, culturelles, au développement du tourisme et à la politique de la ville en particulier. Passons maintenant à l'investissement. La CALL maintient et renforce son ambition. Les efforts réalisés en fonctionnement permettent de démultiplier la capacité à investir de notre Agglomération. Hors remboursement du capital de la dette, 123 millions d'euros sont inscrits en investissement au budget 2022 de +21 millions d'euros par rapport au budget précédent. Quel est le mode de financement de ces investissements ? Le budget 2022 se distingue par une progression de l'autofinancement, en lien avec la stratégie financière définie. 18% des dépenses d'investissement seront donc autofinancées. Le besoin d'emprunt, prévisionnel il faut le souligner, s'élève à 60 millions d'euros. Avec la reprise des résultats 2021, qui interviendra lors de la prochaine étape budgétaire, l'emprunt mobilisé d'ici la fin de l'année devrait plutôt être de l'ordre de 35-40 millions d'euros. Passons à présent à la présentation de notre budget par politique publique, fonctionnement et investissement confondus. Un chiffre à retenir, 207 millions d'euros. C'est le montant des dépenses directement affectées aux politiques communautaires ou reversées directement au territoire. Un volume en progression de 10 millions d'euros par rapport au budget 2021. Cela représente 73% des dépenses de la Communauté d'Agglomération. Les chiffres sont là, ils démontrent notre ambition et notre volontarisme. A noter également, la part des opérations réalisées par la CALL pour le compte des communes, en délégation de maîtrise d'ouvrage, progresse sensiblement en 2022, passant de 15 à 27 millions d'euros. 4,7% des dépenses sont dédiées à la maintenance et à l'entretien, aux dépenses de structure générale. Le poids relatif de la masse salariale diminue, passant de 5,4% en 2021 à 5,2% en 2022, malgré une progression en valeur absolue. Il s'agit de nous donner les moyens de notre ambition et les moyens sont adaptés à l'évolution de nos projets. Le développement des services communs et de la mutualisation avec les communes permet d'optimiser les projets. Enfin, l'annuité de la dette représente 7,4% des dépenses, une proportion en diminution par rapport à 2021, malgré une hausse de 0,7 million d'euros en valeur absolue. Parmi les 207 millions d'euros directement affectés aux politiques communautaires et au territoire, 90,4 millions d'euros sont dédiés au développement durable, 1er poste d'intervention, puis 54,7 M€ à l'attractivité du territoire et 9,9 millions d'euros au développement social. 42,3 millions d'euros sont directement reversés aux 36 communes et 7,1 millions d'euros sont reversés au SDIS. Enfin, la gestion du Crématorium représente 2,2 millions d'euros et la fourrière 0,5 million d'euros en 2022. Voilà, mes chers collègues, les grandes lignes et chiffres clés de ce budget primitif 2022. Je tiens à vous préciser que lors de la Commission du 11 mars 2022, le budget avait reçu un avis favorable. Pour conclure, je laisse la parole à mes collègues, vice-présidents et représentants des commissions thématiques, qui vont vous présenter les principales politiques menées ainsi qu'un zoom sur certains projets.

M. ROBERT : Pierre peut-être ?

M. SENECHAL : D'abord c'est l'occasion pour moi de remercier les services eau et assainissement et notamment leur directeur Gaëtan BOYER. Alors un budget ambitieux pour mieux préserver l'avenir en constante progression depuis cinq ans. Le budget eau assainissement et maintenant GEMAPI permet d'afficher une ambition forte pour notre EPCI pour les prochaines décennies. La GEMAPI, après avoir étudié, modélisé et chiffré les opérations prioritaires, cette année sera consacrée à la réalisation de travaux. Dès aujourd'hui, les premières plantations dans le cadre du programme érosion ont lieu sur le Bassin versant de la Souchez, près de 500 mètres de haies vont être plantées dans les prochains jours. D'autres travaux hydrauliques structurants devraient voir le jour. L'enveloppe prévisionnelle de recettes pour cette année est de 1,7 million. En matière d'eau potable, la stratégie de la communauté d'agglomération en matière de ressource en eau s'appuie sur trois piliers. D'abord, préserver, la ressource en eau est présente quantitativement sur notre territoire à travers la démarche de reconquête de la qualité de l'eau. L'objectif est d'améliorer la qualité brute de notre patrimoine commun. Deuxième pilier, sécuriser, la CALL s'inscrit dans un schéma directeur de l'eau qui a vu émerger les châteaux d'eau à Lens et Bully-les-Mines et les réhabilitations des châteaux d'eau d'Avion, Méricourt, Harnes et Liévin. D'autres opérations sont prévues durant les prochaines années, notamment la rénovation du château d'eau de Lens, la restructuration d'un château d'eau dans le sud-ouest de notre territoire. Un troisième pilier, diversifier, la multiplicité de nos ressources constitue le meilleur moyen pour assurer la pérennité du service. Ainsi la CALL disposera d'ici cinq ans d'un réseau transport compétent interconnecté. A noter que la CALL a été identifiée par les services de l'Etat comme territoire pilote dans le cadre de la protection de ces captages prioritaires et fera l'objet d'un suivi renforcé pour la réalisation d'un contrat d'actions pour la ressource en eau, ce qu'on appelle CARE. En matière d'assainissement, la conformité des services d'assainissement est un enjeu essentiel pour le territoire. Les premières actions ont été engagées dans l'ensemble des communes, en particulier le géoréférencement en classe A des réseaux. Certaines opérations auront lieu en 2022 sur la partie déconnexion des eaux pluviales. Le niveau de renouvellement des ouvrages n'est pas satisfaisant, il convient de réfléchir pour les prochaines années à monter en puissance de manière à atteindre un taux de renouvellement de 1% minimum. Les projets ERBM sont une opportunité pour amplifier le renouvellement des ouvrages d'eau et d'assainissement sur notre territoire. L'enveloppe de la Banque Européenne d'Investissement pourra être une réponse. Enfin, en matière d'innovation, les services publics eau et assainissement de la CALL se veulent exemplaires en termes de maîtrise et de préservation des ressources. A ce titre, plusieurs actions significatives vont être réalisées en 2022, distribution de cuves de récupération d'eau de pluie pour les particuliers, sensibilisation des enfants sur les thématiques de la direction, mise en place de panneaux photovoltaïques sur la station de traitement des eaux usées de Loison-sous-Lens et unité de réutilisation des eaux usées traitées, voilà.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On change de thématique, on reviendra sur Alain DUBREUCQ après. Attractivité, Philippe.

M. DUQUESNOY : Attractivité du territoire, 54,7 millions d'euros. C'est le montant du budget, quelque part j'ai une satisfaction et c'est ce que j'avais préparé, vous avez tous les chiffres justement de cette attractivité du territoire, de la participation au PMA, au renouvellement urbain, à la participation à l'AULA, au soutien aux communes rurales, au soutien à l'innovation et là où je voudrais intervenir c'est sur le tourisme, le développement économique aussi, 6,7 millions d'euros, sur l'habitat mais aussi sur l'aménagement des espaces économiques. Alors je voulais intervenir mais seulement quelques mots, en effet, c'est toujours un travail considérable que d'élaborer un budget primitif intégrant les projets pour nos et avec nos populations, nos concitoyens et les possibilités financières, bien trop souvent en restriction, dont nous disposons. Alors félicitations aux agents, aux élus dont Philippe LA GRANGE, merci pour cette présentation qui conforte les besoins et les possibilités financières. Que de réflexions. Que de choix. Que de solidarité aussi. Mais si j'interviens ce jour c'est pour exprimer ma satisfaction, limitée bien sûr, nous ne pouvons financer tous les projets qui dépendent de ma mission, l'économie touristique que vous m'avez confiée cher Président. Voilà des années, amplifiées par l'arrivée du Louvre Lens et la reconnaissance par l'UNESCO de notre territoire, le Bassin Minier, que nous investissons dans le tourisme. Notre population l'a bien compris d'ailleurs. Elle participe activement à cette économie touristique tout en profitant des installations de culture, de mémoire, d'architecture. Elle est surtout fière, fière des valeurs retrouvées, reconnues de nos aînés. La fête de la Sainte-Barbe dont une délibération vous sera proposée par la suite dans ce Conseil est attendue. Et cela malgré les deux ans de pandémie. Elle sera cette année, si vous le voulez bien, un événement. Un événement festif de grande qualité et cela cumulé avec les dix ans du Louvre Lens et la reconnaissance de notre patrimoine. Un événement de notre Communauté d'Agglomération qui persistera et deviendra au même titre que la Fête des Lumières de Lyon, un grand événement du territoire et cela en conformité. Et j'insiste sur nos valeurs,

notre histoire et nos traditions. Alors merci de l'engagement pour l'avenir du territoire, de continuer à croire et financer l'économie touristique et cela malgré les difficultés financières que nous rencontrons. Alors quelques chiffres mais je vous les ai donnés d'entrée, je vois qu'il y a une augmentation par exemple de l'attractivité du territoire de près de 10 millions, en réalité 9,8 millions d'euros par rapport à 2021 et voilà 2,3 millions consacrés au développement touristique en termes d'investissement mais aussi de fonctionnement. Merci de votre écoute.

M. ROBERT : Merci Philippe. On reste sur l'attractivité et on passe à la question de l'ERBM avec Alain.

M. ROGER : Bonsoir à tous. Je voudrais insister c'est surtout sur notre politique volontariste en matière d'habitat. Depuis plusieurs années, la CALL accompagne les bailleurs, les villes mais également notre population pour restructurer les quartiers qui en ont vraiment bien besoin que ce soit au niveau du renouvellement urbain ou de l'ERBM. Le budget qui vous a été présenté décline la mise en œuvre de tous ces projets pour l'année. Pour vous citer quelques exemples, dans le cadre du renouvellement urbain, on soutient les projets communaux, c'est-à-dire que l'on poursuit le dispositif d'accompagnement aux communes sur l'ingénierie de projets à raison de 43 000 € par commune. Cette délibération normalement, qui a été votée en 2019, arrive à terme ici au mois de novembre donc il va falloir qu'on repasse une nouvelle pour continuer donc à accompagner ces communes. Dans le cadre des quartiers fertiles, là également ce projet concerne le développement de l'agriculture urbaine sur les quartiers en renouvellement urbain de la CALL. On a également fait et on va continuer à faire des enquêtes de relogement avec AFERTES pour vérifier et pour mesurer au niveau de notre population si le relogement s'est passé dans des très très bonnes conditions. On a également des études qui vont être liées au projet de l'ESS sur l'ancien CAJ du 12-14. Des prescriptions d'AMO aussi concernant l'aménagement des espaces publics des quartiers NPRU pour Lens et Avion. La CALL est concernée au titre de ses compétences notamment au niveau de l'assainissement et au niveau des bornes d'apport volontaire. Un accompagnement financier de l'étude de définition du projet Cœur de quartier à Avion et les enveloppes liées aux axes 1 et 2 du NPRU que sont l'accompagnement à l'accession à la propriété et le soutien au projet de rénovation porté par les bailleurs. Donc ça, ça concerne le renouvellement urbain. En ce qui concerne l'ERBM, donc là on accompagne également les communes dans le cadre des études urbaines puisque l'on finance à 50% les études urbaines qui ont été faites par les communes. On accompagne également les bailleurs sociaux à hauteur de 8 000 € pour ce qui concerne la rénovation de tous les logements. Et là on va passer une délibération également donc tout à l'heure concernant l'accompagnement des communes dans le cadre de l'aménagement des espaces publics donc ça je vous en dirai un petit peu plus tout à l'heure. C'est un projet et un budget surtout ambitieux pour le développement de notre territoire et surtout bien évidemment pour le bien-être de notre population.

M. ROBERT : Merci Alain. On enchaîne sur le développement social. Christelle.

Mme BUISSETTE : Merci Président. Pour ma part, concernant le développement social, je développerai plus la partie culture et patrimoine qui représente un tiers du budget global sur le développement social. A savoir, 3,3 millions d'euros sur les 9,9 millions. Peut-être vous préciser que nous sommes sur beaucoup de projets récurrents qui seront remis au goût du jour en 2022, notamment avec les crédits que nous accordons au titre de l'accompagnement des onze centres culturels. Délibération dont j'aurai la tâche de vous présenter tout à l'heure. Également les partenaires réguliers que sont le Louvre Lens, Culture Commune, Droit de Cité, Mission Bassin Minier et également l'ACOM. Donc ce sont toutes les délibérations qu'on verra tout à l'heure. Je remercie d'ailleurs Philippe pour la présentation de l'attractivité du territoire, et je m'excuse déjà de peut-être quelques propos qui seront répétés notamment sur les festivités de la Sainte-Barbe qui sont transversaux de nos deux délégations et qui je pense est important de développer à nouveau sur cette partie-là. Donc ensuite la poursuite du travail transversal avec la politique de la ville qui nous permet bien sûr le soutien aux projets déposés au titre justement du Contrat de ville. La prise en compte également d'un des derniers exécutifs pour l'accompagnement du tissu associatif portant une politique culturelle à rayonnement intercommunal avec la mise en place d'appel à projets avec une structuration d'une enveloppe de 100 000 € qu'on reverra également tout à l'heure en délibération. L'accompagnement sur les temps forts du territoire, je reviens sur les dix ans du Louvre Lens et de l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial de l'UNESCO pour une enveloppe de 231 000 €, 144 000 € au titre des concerts Souchon family, 50 000 € pour Parc en fête et 37 000 € pour le Contrat de ville en lien avec les délibérations que nous verrons également après. Et la Mission Bassin Minier qui souhaite un soutien exceptionnel cette année de 30 000 € pour le projet chorégraphique Bouge ton Bassin. Et en politique croisée avec l'attractivité et le tourisme, donc j'y reviens, le renforcement bien sûr de l'événementiel autour de la Sainte-Barbe. En

termes de dispositif et label que possède l'agglomération, nous poursuivons également le maintien du budget 2021 sur 2022 pour le Contrat Local d'Education Artistique, le label Pays d'Art et d'Histoire une ligne de crédits a été confortée pour la restructuration de l'équipe pour un budget global de 100 000 € qui sera dédié à l'action culturelle aux productions par le biais d'exposition de nouvelles éditions de documents. Une enveloppe spécifique de 60 000 € pour la mise en place d'un vidéo mapping dans le cadre de l'anniversaire de l'UNESCO, on en reparlera également après. Un Contrat territoire lecture avec un budget à la hausse qui va nous permettre de renforcer les actions impulsées sur le premier Contrat territoire lecture avec un passage de 47 500 € à 60 000 € pour la structuration des fonds documentaires. Un passage de 46 000€ à 75 000 € pour mieux accompagner l'action culturelle dédiée aux livres et à la lecture, avec notamment des appels à projets, l'accompagnement des salons du livre de Lens et de Liévin dont nous reparlerons également tout à l'heure mais aussi de Délire Livre, je passerai également la délibération tout à l'heure, du collectif des cinq communes Aix-Noulette, Bully-les-Mines, Grenay, Mazingarbe et Sains-en-Gohelle avec la création également d'une ligne spécifique à hauteur de 6 000 € pour la mise en place d'un plan de formation des professionnels de la lecture publique. Et au titre de l'investissement, une enveloppe globale de 80 000 € pour porter l'étude dédiée au SIGB, c'est-à-dire le logiciel de prêt et de retour des livres sur la mise en réseau de nos médiathèques et pour permettre également l'achat d'un véhicule utilitaire qui permettra la circulation des ouvrages d'une médiathèque à l'autre et aussi du matériel d'exposition qui voyage de médiathèque en médiathèque ou de centre culturel en centre culturel. Voilà donc ce qui concerne la commission culture et patrimoine. Je remercie également les services pour le travail effectué tout au long de cette année et sur la projection pour cette année qui débute. Merci.

M. ROBERT : Merci Christelle. Laurent.

M. POISSANT : Merci Président. Concernant la politique sportive, une légère augmentation du budget, 2,4 millions d'euros notamment due à la politique pour l'accompagnement des villes avec le plan piscine. La poursuite du Pass'Sport dont on passera la délibération tout à l'heure dans la suite de ce Conseil avec une augmentation, on avait une baisse du nombre d'enfants que l'on accompagne à hauteur de 30 € l'an dernier suite à la crise sanitaire, on a retrouvé un rythme de croisière cette année et vous verrez que les chiffres ne sont pas encore arrêtés puisque ça se poursuit. Un accompagnement des manifestations dites d'envergure notamment par exemple le meeting d'athlétisme, le triathlon, les grosses manifestations sportives sur le territoire mais aussi un accompagnement via le plan piscine des villes qui ont une piscine et pour développer le savoir nager, donc un remboursement des entrées par rapport aux élèves qui fréquentent nos piscines. Voilà, succinctement le budget sportif.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On poursuit, c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui moi je vais vous parler de cohésion sociale puisqu'effectivement, la Communauté d'Agglomération a pu changer de posture en 2019 par rapport notamment tout d'abord à la politique de la ville puisque après avoir eu un rôle de boîte à lettres pendant des années qui servait au territoire pour aller élarger aux crédits d'Etat sur la politique de la ville, la loi LAMY nous a amenés à signer le Contrat de ville en juin 2015 et là la Communauté d'Agglomération a dû s'installer dans un rôle de tête de proue en matière de politique de la ville. Dès ce moment-là, effectivement, la Communauté d'Agglomération a décidé de jouer tout son rôle. Après quatre ans d'exercice, alors que le Contrat de ville de la Communauté d'Agglomération est quand même un élément important de nos politiques, puisque je vous rappelle que le Contrat de ville de l'agglomération est le plus important du Pas-de-Calais et le deuxième de la région des Hauts-de-France derrière celui de la MEL, donc vous dire l'importance de l'ampleur de cette délégation. En 2019, nous avons donc décidé de nous réinterroger sur cette politique de la ville et de nous engager vers une politique de développement social au niveau de la Communauté d'agglomération. Par exemple, nous avons fait le choix de mettre en place un plan de lutte contre les discriminations à l'échelle de nos 36 communes. Nous avons fait le choix de mettre en place un binôme entre le coordinateur du contrat local de santé et le coordinateur de l'atelier santé-ville, qui, lui normalement, ne s'intéresse qu'aux quartiers prioritaires et donc effectivement nous avons essayé de développer une politique à l'échelle des 36 communes mais aussi de porter cette politique de façon transversale à l'intérieur de nos services et je vous laisse dire, Monsieur le Président, qu'effectivement, le service Habitat, le service Culture, le service Sport, le service Développement Economique, tout le monde a joué le jeu pour qu'effectivement cette préoccupation de cohésion sociale et de politique de la ville soit partagée par tous. Donc nous avons voulu aussi développer une forme d'agilité parce qu'on travaille sur de l'humain, sur des centres sociaux et il faut être sans cesse en capacité de nous adapter, d'inventer. Donc nous avons changé un petit peu les méthodes de travail. Nous avons mis en place des

groupes de travail avec les communes. Nous avons ouvert le Comité de Pilotage politique de la ville à l'ensemble des acteurs du territoire et non plus seulement aux signataires du Contrat de ville. Cette nouvelle ambition s'est traduite par la mise en place d'une nouvelle gouvernance à la faveur du renouvellement de nos instances et avec l'installation d'un Vice-Président en charge de la cohésion sociale et très rapidement la nomination d'une Direction Cohésion Sociale au sein de notre institution. Alors l'un des exemples justement de ce changement de fonctionnement et très certainement le plus frappant est la mise en place de l'AMI, notre appel à manifestation d'intérêt cohésion sociale. On est parti d'un constat qui nous amenait à voir qu'on avait perdu de nos radars toutes les associations, enfin un certain nombre d'associations qui font un travail formidable de cohésion sociale à l'intérieur de nos 21 quartiers prioritaires parce que trop petites pour venir émarger au Contrat de Ville, elles ne pouvaient pas s'engager dans un processus de niveau communautaire. Alors effectivement, on a vu que ces associations-là avaient un rôle tout à fait important et notamment en période de la crise sanitaire, pendant le confinement. On se demande ce que serait devenue une partie de notre population sans leurs actions du quotidien. Il y a donc eu une volonté de changer de posture de la collectivité avec un fléchage des crédits de droit commun de politique de la ville, qui aujourd'hui sont mis essentiellement au service de cet AMI, et qui surtout se veut être en position d'accueil des initiatives citoyennes et non plus dans la position d'une institution qui instruit simplement les projets. Alors comment on a fait ? Ça a été tout d'abord en voulant simplifier les dossiers de demande de subvention parce que c'est vrai que quand on est une petite association, qu'on veut émarger au Contrat de ville, il y a une procédure administrative qui est parfois insurmontable et donc l'AMI doit leur permettre facilement de pouvoir venir chercher les subventions. On a aussi décidé de mettre en place un dispositif qui nous permet d'auditionner les porteurs de projet. L'audition se fait de façon tout à fait plurielle, avec les délégués du préfet, avec les conseils citoyens, avec la Fondation Territoriale des Lumières, avec l'IREV, enfin on essaye d'associer le plus possible les gens qui ont une expertise en la matière pour pouvoir sélectionner les dossiers. On a aussi fait le choix délibéré de ne pas imposer un montant minimal de subvention parce que là également une petite association qui n'a pas beaucoup de budget, pour aller chercher des crédits politique de la ville, ils n'ont souvent pas la couverture financière nécessaire et là nous on peut les accueillir. Ensuite, on a aussi mis en place un système de bonification qui permet aux associations, si elles décident de travailler entre elles, d'aller chercher une capacité de financement supérieure. Et puis enfin, chose très importante, c'est qu'on a mis en place des temps de rencontre entre les associations, ce qu'on appelle les « semages », et qui permet aux associations qui ont déjà participé à l'AMI et à celles qui veulent y participer de pouvoir se rencontrer et puis justement à la fois d'aller chercher des bonnes pratiques mais en même temps de se rencontrer et parfois de matcher et de se dire « effectivement on est deux associations qui travaillons à peu près dans le même champ, on peut peut-être faire des choses ensemble et puis effectivement aller chercher un niveau de financement supérieur ». Donc voilà, nous, notre volonté c'est de replacer l'habitant au cœur de politiques publiques et nous voulons le faire notamment avec les associations qui se voudront innovantes. Nous accompagnons les associations qui œuvrent au plus près des habitants en difficulté et on va les soutenir financièrement parce que ce sont des interfaces précieuses pour pouvoir le faire. Très rapidement, l'AMI c'est un budget de 150 000 €, des crédits spécifiques en fonctionnement que la CALL a fléchés sur cet AMI pour 2022 avec un public cible qui est défini notamment par des projets qui doivent être prioritairement à destination des habitants des quartiers prioritaires mais pas uniquement. On a fixé la barre à 60% parce que justement on pense que la cohésion sociale, c'est aussi faire société et pouvoir mettre ensemble des gens qui ne sont pas tous issus des quartiers prioritaires avec ces populations-là, nous semble une chose tout à fait intéressante. Pour ce qui est des orientations, tous les ans nous y travaillons, cette année pour le projet 2022 nous avons en n°2 l'insertion professionnelle et sociale. Bien sûr, nous souhaitons créer les conditions d'employabilité des habitants des QPV, développer des actions qui concourent à lever les freins psychologiques à la mobilité, accompagner les acteurs dans l'amorçage d'une activité relevant d'une économie sociale et solidaire et faire de la culture un levier de développement social. Le deuxième point, parce que justement nous avons besoin de coller à l'actualité, c'est bien sûr l'ERBM, qui devient quand même une politique importante de la Communauté d'Agglomération et nous souhaitons soutenir les actions d'accompagnement social expérimentales et innovantes dans les QPV faisant l'objet d'une réhabilitation dans le cadre de l'ERBM. Nous voulons encourager les actions favorisant l'appropriation des logements et des espaces extérieurs et enfin encourager les actions réinventant les espaces privés et partagés pour les rendre nourriciers et vecteurs de lien social. Le troisième axe est l'accès au droit et aux soins, là effectivement un temps important, puisqu'en lien avec l'atelier santé-ville, nous voulons développer des actions de prévention en santé et Agnès LEVANT participe activement à tout cela. Nous souhaitons lutter contre le renoncement au droit et aux soins, par exemple en accompagnant les publics les plus éloignés des usages du numérique. Faciliter l'accès à une activité physique pour tous, renforcer le dialogue entre les professionnels de

santé et du logement et enfin promouvoir les actions autour du lien santé alimentation durable. Autour de ces quatre axes, nous avons également des axes transversaux qui est la participation des habitants et la lutte contre les discriminations. Tout à l'heure, j'y faisais référence, nous nous sommes engagés dans l'écriture d'un plan territorial de lutte contre les discriminations. Nous voulons favoriser le recours à un accompagnement pour évaluer le pilier participation des habitants du Contrat de ville et donc engager une réflexion autour des nouvelles pratiques innovantes en la matière. Et puis bien sûr, pour 2022, il va de soi, nous allons porter une action toute particulière pour les projets qui concourent à la prévention et à la lutte contre toutes les discriminations. Il y a l'égalité homme/femme qui entre bien sûr parfaitement dans cet axe-là. Nous proposons aussi d'expérimenter des démarches originales autour de la participation des habitants et donc avec des modalités de financement tout à fait abordables pour tous avec un plafonnement de la participation de l'agglomération à 50% dans le cadre général mais avec la mise en place d'un système de bonification pouvant aller jusqu'à 80% du montant total si, je le disais tout à l'heure, l'action est portée par plusieurs associations, par des habitants des QPV, est innovante, s'adresse à un public de jeunes ou de femmes qui sont bien souvent des publics particulièrement difficiles à atteindre ou alors si cette action est portée par plusieurs opérateurs. Voilà Monsieur le Président ce que je pouvais dire sur le budget en matière de cohésion sociale de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Philippe.

M. LA GRANGE : On voudrait remercier les Vice-Présidente et Vice-Présidents pour nous avoir éclairés sur les principales politiques menées et de faire des zooms sur certains projets.

M. ROBERT : On va ouvrir le débat. Y a-t-il des demandes de parole, des questions ? En ligne, Monsieur CLAVET, allez-y.

M. CLAVET : Alors je ne ferai pas de longs discours parce qu'on a déjà débattu lors du ROB des orientations que nous allons prendre et qui allaient dessiner le budget 2022. Vous, votre rôle est de dire évidemment ce qui va et il y a des choses qui vont bien, il faut le reconnaître mais notre rôle, nous, dans l'opposition, est de dire ce qui ne va pas. Je pense notamment à l'augmentation des dépenses de fonctionnement. On voit d'année en année que celles-ci augmentent. On se demande quand est-ce qu'elles vont s'arrêter d'ailleurs. Parce que cette année, elles augmentent de 2,9%. Vous le savez, ce n'est pas ma philosophie. Moi, je pense qu'il y a des économies à faire et ces économies-là nous permettraient d'investir davantage pour le quotidien des habitants de l'agglomération. Dans ce budget, on y voit également l'augmentation de la TEOM de 4,4%, vous savez que nous sommes contre. Vous tous, vous l'avez votée main dans la main. Vous savez très bien que c'est une perte sur le pouvoir d'achat des habitants de la région et en plus pour un service quasiment diminué parce qu'on ne peut pas dire franchement que celui-ci s'est amélioré. Au-delà de ça, il y a la question de la taxe d'habitation, on verra les taux dans une autre délibération mais les impôts n'augmentent pas, les taux n'augmentent pas mais vous savez très bien que la base indiciaire, elle, augmente. Donc mécaniquement, les impôts vont augmenter. Ce qu'il faudrait aussi envisager, ce qu'il aurait fallu envisager c'est évidemment une baisse de la taxe foncière. En fait, ce que vous faites c'est que pour financer le train de vie de la CALL, vous taxez partout où vous pouvez. C'est exactement ce que vous êtes en train de faire et c'est franchement dommage parce que vous savez très bien que nous sommes sur un territoire avec beaucoup de précarité, avec beaucoup de chômage et que le pouvoir d'achat aujourd'hui est la priorité des français et je ne pense pas que c'est comme ça, en tout cas, qu'on arrivera à améliorer le bien-être de la population. Evidemment, il y a une autre source d'économie, toujours la même, la masse salariale qui augmente encore de 900 000 €. Donc vous voyez, je pense que sur toutes ces questions-là vous manquez de vision et je pense que ces économies vous permettrez d'ailleurs de faire beaucoup mieux que ce que vous faites aujourd'hui. Si vous me permettez aussi, je fais une petite remarque concernant le budget attractivité du territoire, parce que c'est la Commission dans laquelle je suis donc je vais parler de celui-ci. Il y a juste le soutien aux communes rurales qui est, pour moi, trop faible. Peut-être vous le savez, peut-être vous l'avez entendu, Emmanuel MACRON s'il est réélu va demander un effort de 10 milliards aux communes et je pense que prévoir un budget si faible pour les communes rurales, c'est un très mauvais signal parce que justement le but d'une agglomération, c'est quoi ? C'est de prendre les petites communes et de les tirer vers le haut, ce sont les grosses communes qui doivent faire ça. Et je trouve là finalement qu'on se moque un peu des communes rurales et que ce sont un peu les oubliés de ce budget de l'attractivité du territoire. Voilà tout simplement ce que j'avais à dire, je n'en dirai pas plus. On a déjà débattu pas mal de fois sur ça mais voilà ce sont des pistes qui sont toujours les mêmes parce qu'évidemment vous reproduisez à chaque fois les mêmes erreurs. Je vous remercie.

M. ROBERT : Le problème c'est que ce ne sont que des pistes et on n'a pas de recettes réelles supplémentaires. Comment vous faites tout ça pour faire plus de dépenses en ayant moins de recettes ? C'est toujours le même débat mais il faut aussi regarder la réalité et ce que nous pouvons vous expliquer dans les commissions, dans les différents sujets qui ont été évoqués par les vice-présidents aussi, c'est que l'ambition était une ambition partagée dans le cadre du projet de territoire de mettre des moyens sur des politiques volontaristes, ce qu'on a fait, qui ont des conséquences mais aussi des effets qui ont été, on ne va pas refaire le débat du débat d'orientation budgétaire, mais on l'a vu avec le coût des déchets et les taxes qui arrivent aussi là-dessus et on le votera après, on n'augmente pas les impôts à ce niveau-là. On réorganise, on s'organise pour pouvoir aussi regarder par rapport à ces ambitions comment on arrive à les porter justement dans ce qu'on a pu développer, ce qu'on a pu partager au moment du projet de territoire. Y a-t-il d'autres remarques ? D'autres questions ? On passe aux expressions de groupe. Bruno.

M. TRONI : Oui, Monsieur le Président, chers collègues, la situation financière de notre communauté d'agglomération a déjà été longuement évoquée lors du débat d'orientation budgétaire mais aussi lors de l'élaboration du Pacte financier et fiscal. La qualité des documents présentés nous a beaucoup aidés dans la réflexion éclairée et nous tenons d'ailleurs à en remercier les services. Cette réflexion était indispensable pour tenter d'ouvrir des perspectives réalistes, et ce jusqu'à la fin du mandat. Je dis « tenter » car, vous le savez, nous ne maîtrisons pas tout. Nous sommes extrêmement dépendants de la politique nationale. Autant dire qu'en cette période, nous nous montrons particulièrement attentifs aux déclarations de celles et ceux qui aspirent à s'installer prochainement dans le fauteuil présidentiel. Nous n'avons guère aimé la politique de celui qui l'occupe actuellement et ses dernières déclarations nous amènent à dire que nous apprécierons encore moins celle qu'il entend mener en cas de réélection. Nous n'avons guère d'illusion sur l'attention qu'il porterait à notre territoire. Nous avons été convaincus du mépris qu'il nous porte après son passage éclair dans notre agglomération puisqu'après avoir offert son meilleur profil aux nombreuses caméras, il nous a gratifiés d'une obole tout en nous assurant que l'Etat abonderait « en cas de besoin ». Bref, tout s'est passé comme si les besoins, et même les urgences, n'existaient pas déjà, et depuis fort longtemps ! Et nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Envisageant des perspectives de remboursement de la dette tout ce qu'il y a de plus fantaisiste, celui qui ne se cache plus d'être clairement de droite annonce d'ores et déjà une diminution de la dette publique de 50 milliards d'euros par ans. Les collectivités seront naturellement invitées à participer à hauteur de 10 milliards d'euros par an. Le pacte de Cahors devrait donc signer son grand retour, voire pire, ce qui signifie clairement que le « quoi qu'il en coûte » va rapidement se transformer en « quoi qu'il nous en coûte ». Dans le même temps, sa volonté d'augmenter de façon significative l'âge de la retraite ou encore d'encadrer le RSA, risque fort de nous enserrer dans une tenaille entre des recettes que nous n'aurons plus et des besoins sociaux en augmentation, surtout si l'on tient compte de l'inflation qui va miner non seulement les finances de nos populations mais également les nôtres. On pourrait, en effet, évoquer sur ce point non seulement la hausse sensible des produits alimentaires et de l'énergie mais aussi celle qui touche d'autres matériaux avec l'impact que cela aura sur les marchés publics que nous lançons. Tout cela ajouté au contexte international particulièrement difficile, doit nous amener à la plus grande vigilance mais aussi à entreprendre une réflexion sur les politiques que nous déployons. Cela nous paraît incontournable si nous voulons éviter les mauvaises surprises avant la fin du mandat. Les efforts qui ont été demandés dans le cadre de notre pacte, tant aux communes qu'aux entreprises et à la population étaient indispensables mais nous ne souhaitons pas que cela se répète. Notre responsabilité est grande s'agissant de mener avec succès le développement concomitant de l'agglomération et de toutes les communes qui la composent. Nous devons donc également nous montrer responsables, comme nous l'avons été jusqu'à présent, dans la gestion de nos budgets, ce qui passera inévitablement par des choix à opérer dans les subventions que nous accordons et dans les politiques volontaristes que nous voudrions mener. Car être responsable, cela signifie aussi accepter de ne pas pouvoir répondre systématiquement à toutes les demandes notamment lorsqu'elles ne relèvent pas de nos compétences premières ou lorsqu'elles découlent de transferts de charges. Il est louable de vouloir multiplier les initiatives aux profits des habitants, mais il nous faut avant tout veiller à ce que cela ne devienne pas contreproductif. Voilà, Monsieur le Président, chers collègues, pourquoi nous voterons ce budget tout en lançant un appel à la prudence.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Oui merci Monsieur le Président. Evidemment, l'époque, le moment que nous vivons incite, comme l'a fait Bruno, à placer le vote que nous allons faire dans un contexte qui n'est pas des plus favorables. C'est le moins qu'on puisse dire. Donc l'aspect géopolitique n'échappe à personne. Il y a la guerre, il y a des impacts de cette guerre sur notre économie, il y a l'augmentation des prix de l'énergie et puis de toutes les denrées. Parallèlement, il y a un retour de l'inflation avec la course sans cesse perdue entre les salaires des uns et les profits des autres. Et puis, à partir de là, notre devoir est de prévoir un budget qui a plusieurs mains, celles des services, a plusieurs voix, celles des vice-présidents qui se sont exprimés donne à la CALL la capacité de bâtir un budget de résistance. Un budget de résistance c'est un budget qui nous laisse des marges et ça n'était pas simple à faire que d'accepter un pacte financier et fiscal qui demande à tous des efforts. Nous l'avons fait, nous l'avons réussi et il s'applique. Ça n'était pas évident de prioriser les projets qui provenaient de chacun de nos territoires, de nos communes, et qui méritaient tous d'être acceptés. Cela a été listé et accepté par l'ensemble de l'agglomération. Et puis, ça n'était pas non plus chose facile que de faire baisser la charge de la dette sur l'ensemble que nous constituons. Il y a, effectivement, une augmentation de la dépense en personnel mais il faut se comparer à d'autres. On peut être heureux de savoir que nous sommes parmi la quarantaine d'agglomérations de même importance celle qui dépense le moins en matière de personnel et bien entendu il y a le GVT, c'est-à-dire qu'il y a la nécessité, c'est statutaire, de permettre à ses personnels d'avoir un déroulement de carrière qui soit, qui est d'ailleurs fixé, qui récompense les efforts qu'ils font. Il y a eu aussi une organisation qui, par pôle, a permis de mutualiser les demandes des uns et des autres et qui a fait en sorte que l'ensemble que nous constituons, les 36 communes, soit plus économe parce que plus solidaire. Ceci nous a permis de passer à 7 ans et demi d'endettement, c'est-à-dire très loin des douze années qui nous étaient promises avec le pacte de Cahors. Ce qui ne veut pas dire que demain les fameux 10 milliards qui nous seraient imposés, ajoutés à l'impact Covid, c'est-à-dire les recettes qu'on n'a pas eues, parce que les entreprises étaient fermées, parce que les commerces ne fonctionnaient pas et parce que ne fonctionnant pas les taxes et les impôts qui nous étaient dus en cas d'activité et bien ces taxes ne sont pas venues et les recettes s'en sont trouvées amoindries. De la même façon, il est tout à fait louable, et cela aurait honnête de le souligner sur tous les bancs de cette Assemblée de montrer que nous avons été solidaires à la fois des entreprises, nous avons aidé à passer ce cap difficile et de nos populations parce que dans chaque commune, avec l'agglomération en supplément, nous avons été auprès de chacun de nos concitoyens. Impact Covid, perte de recettes et puis aujourd'hui transferts de charges qui effectivement impliquent des recrutements. Parce qu'à partir du moment où nous avons des charges nouvelles, il faut bien que ces travaux et ces compétences que nous n'avons pas soient effectués par des fonctionnaires que nous recrutons. Et la manière dont cela se fait est tout à l'honneur de ceux qui participent aux jurys parce que nous avons la qualité au rendez-vous 9 fois sur 10, il peut y avoir quelquefois des mises en route qui sont plus courtes que d'autres mais globalement ce budget est le reflet d'un formidable travail d'équipe entre les élus et entre les services. Ce budget de résistance n'a pas augmenté la TEOM, puisqu'on va voir les taux qui sont fixés tout à l'heure, ça n'est pas modifié. Je ne vois pas où on trouve une augmentation de 4%, c'est sûrement sur le budget de l'agglomération ailleurs mais pas chez nous. On ne doit pas avoir les mêmes documents. S'agissant des communes rurales, le fait qu'il n'y ait pas de « s » à rurale sur la fiche qui a été présentée tout à l'heure ne signifie pas que les budgets aient été diminués et que désormais on n'en sert plus qu'une. Le budget consacré aux communes rurales et à d'autres fins se traduit par un fonds de concours qui est augmenté et se monte désormais non plus à 240 000 € mais à 700 000 €. C'est dans un moment de difficultés budgétaires pour le pays, pour l'Europe, pour le monde et bien ici, dans notre agglomération, quand on sait que le potentiel fiscal par habitant n'est pas le plus important de France, loin de là et bien notre assemblée peut s'enorgueillir sous la présidence de Sylvain ROBERT, accompagné évidemment de ses vice-présidents, ses conseillers délégués et de l'ensemble de l'Assemblée Communautaire, nous avons su faire face et je crois que demain notre population saura faire la différence entre ceux qui promettent et qui ne tiennent pas et qui expliquent que si on leur fait confiance la fois prochaine ils feront mieux que la fois précédente et ceux qui ont pris les engagements et les respectent. Et nous sommes fiers au Groupe Républicain de voter ce budget parce que nous faisons partie, je pense, de cette catégorie-là.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Alain BAVAY.

M. BAVAY : Oui Monsieur Le Président, mesdames, messieurs, mes chers Collègues. Comme le 27 janvier dernier à l'occasion de la présentation du rapport d'orientation budgétaire, je vais commencer mon propos en réitérant mes remerciements, aux services certes qui ont traduit le plus fidèlement possible nos orientations, mais également à vous chers collègues. En effet au cours de cette période de construction budgétaire, j'ai pu vivre, constater l'énorme travail que nous avons accompli avec les services en déclinant l'application de notre pacte financier et fiscal de solidarité que nous avons adopté l'an dernier, pacte approuvé solidairement par les trois groupes constituant notre EPCI, ce qui prouve encore une fois la solidité de notre pacte de gouvernance. Je peux être fier de devoir nous présenter ce soir un budget sincère, cohérent, modéré mais ambitieux, bref l'outil indispensable qui nous permettra de poursuivre la mise en œuvre de notre projet de territoire, de nos objectifs et de nos ambitions politiques. Comme je l'ai déjà dit, ce budget est un budget de continuité. Continuité de nos actions, celles que nous développons depuis cinq ans cette année, aux côtés de notre Président Sylvain ROBERT, mais aussi un budget en évolution avec de nouvelles ambitions, certes, mais qui se doit également de tirer les conséquences tant économiques que sociales, et même sociétales, des profondes modifications de nos organisations, liées aux différentes crises que nous subissons depuis deux ans et qui nous obligent à faire toujours plus. Au-delà du lourd tribut économique et malheureusement humain que notre territoire doit payer, ce que je retiens de cette néfaste période, c'est notre capacité à nous adapter, à être réactif, créatif, inventif. Nous tenons nos engagements pris auprès de nos populations, du tissu économique, auprès de nos associations et nous sommes allés bien au-delà en mettant les moyens supplémentaires indispensables quand cela était nécessaire et probablement quand cela le sera encore demain car il ne faut pas minimiser les conséquences du conflit ukrainien qui impacteront obligatoirement nos économies. En agressant l'Ukraine, Poutine a agressé le monde entier et notre solidarité doit être totale avec le peuple ukrainien. Comme je vous l'ai dit en janvier dernier, il a certes fallu rationaliser des dépenses mais aussi veiller à que ce soit sans impact direct sur la stratégie d'avenir pour notre territoire, assurer la continuité de nos investissements et en même temps nous préserver « des marges de manœuvre ». La tâche était ardue mais je pense que nous y sommes parvenus. En introduction je parlais d'un budget sincère et ambitieux. Je pourrais ajouter l'adjectif maîtrisé. En effet, dans ce contexte économique et institutionnel encore incertain et sans être naïf sur les promesses de l'Etat et en étant très attentif aux réponses de la Région, il faudra continuer, avec l'appui de nos outils de gestion, toujours plus performants, à faire preuve de vigilance dans les prochaines semaines, dans les prochains mois, et si nécessaire ne pas hésiter à réinterroger nos politiques, peut-être en initier de nouvelles, remettre à plat nos façons de faire, affiner, revisiter notre projet de territoire mais tout cela sans perdre de vue nos objectifs et en ayant toujours cette même ambition de transformer notre territoire, d'améliorer le bien-être de nos populations, de développer notre activité et de poursuivre sur la voie d'une transition écologique juste, solidaire et porteuse d'opportunités. Je ne reviendrai pas sur les éléments chiffrés qui vous ont été présentés mais je dois faire le constat que la preuve est faite que nous maintenons le cap. Nos objectifs sont de continuer à tout faire pour développer l'emploi sur notre Communauté d'Agglomération. Continuer d'investir et de soutenir nos entreprises, c'est continuer d'investir et de soutenir notre population. Notre développement économique est absolument nécessaire mais il ne doit pas nous faire oublier qu'il faut absolument continuer le travail engagé dans la lutte contre l'habitat insalubre voire indigne, qu'il faut poursuivre nos mesures en faveur de l'habitat en général, poursuivre nos engagements dans le cadre du NPNRU et plus singulièrement continuer à conforter nos projets locaux dans le cadre de l'engagement pour le renouveau du Bassin Minier, notamment en maintenant la pression sur l'état pour qu'il accompagne à sa juste mesure cette ambition d'une vie nouvelle de nos cités minières. En conclusion, sous l'impulsion de son Président, notre Communauté d'Agglomération continuera toujours à bouger, à se transformer, à évoluer, à améliorer le cadre de vie de ses habitants, à développer l'emploi et les solidarités car nous en avons la volonté. Oui, notre territoire est un territoire de solidarité et il ne l'oublie pas. Notre action est résolue et n'a qu'un but : être au service de nos populations. Nos politiques de cohésion sociale, la politique de la ville, la volonté forte de contribuer à l'amélioration de la santé de notre population, la protection de celle-ci, au sens premier, avec notamment la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours, certes indispensable mais qui pèse tant sur nos finances, mais également nos politiques d'adduction d'eau, d'assainissement et de prévention des inondations, notre action en faveur de la culture, du sport, de l'économie sociale et solidaire et de l'environnement sont autant de champs investis qui permettent de traduire notre volonté. Je n'oublierai pas la cerise sur le gâteau de cette année 2022 et l'événement majeur pour l'attractivité de notre territoire. Les 10 ans du Louvre-Lens et les 5 ans des Fêtes de la Sainte-Barbe, Monsieur le Président, mes chers collègues membres de cette assemblée, sont l'occasion de faire de ce territoire, un territoire actif et une terre d'avenir, de démontrer que nous sommes sûrement une terre de travail mais aussi une terre de loisirs et de culture. Nous sommes également ce territoire de solidarité avec ses populations mais aussi le territoire de

solidarité avec ses communes parce que nous poursuivrons également la mise en place de la mutualisation qui fait des émules et qui conçoit du projet chaque jour et parce que nous ne toucherons pas non plus aux dotations de solidarités. Oui mes chers collègues le Groupe Socialiste, Verts et Apparentés Majorité Communautaire votera ce budget sans aucune arrière-pensée parce que c'est un bon budget. Bien sûr, il faudra toujours être revendicatif pour que nos difficultés structurelles soient reconnues à leur juste valeur et ce quel que soit le domaine. Mais aujourd'hui il s'agit d'approuver le meilleur ordonnancement des moyens que nous avons, il s'agit de les mettre au service de nos ambitions pour ce territoire, au service de nos politiques, au service de nos populations, il s'agit de penser à demain. J'ai pour habitude de dire lorsque je présente mon budget au conseil municipal, que le budget n'est que la traduction chiffrée d'une volonté politique, je pourrai donc affirmer ce soir que la traduction qui est présentée est la plus proche du sens que vous avez voulu donner Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. ROBERT : Merci beaucoup Alain. Merci beaucoup à toutes et à tous. Juste pour clore ce débat, mais c'est aussi le pari collectif qu'on se fixe à travers ce budget de réussir l'engagement que l'on a porté au travers notre projet de territoire et je pense à travers les propos qui ont été tenus par les vice-présidents c'est aussi le relais des travaux qui ont été menés en Commission avec l'ensemble des élus communautaires et l'ensemble des services qui se sont mobilisés parce que là aussi c'est un challenge permanent de pouvoir faire évoluer nos équipes avec des objectifs que l'on a pu voir en termes d'attractivité, de dialogue que l'on a de façon permanente avec les entreprises mais aussi avec les habitants de ce secteur, cette population qui est vraiment notre motivation première. Et c'est un plaisir au quotidien de pouvoir travailler avec l'ensemble des élus, l'ensemble des vice-présidents et les services de la Communauté d'Agglomération pour pouvoir proposer ce débat, ce budget et surtout cette ambition partagée qui nous porte là sur quelques années et qui montre aussi que notre agglomération a pris les rênes en main pour pouvoir se préparer l'avenir dans de bonnes conditions dans un contexte incertain. On essaie de pouvoir déterminer là les axes sur lesquels on veut agir. Je mets donc au vote les budgets. On estime que les votes sont identiques sur les budgets donc sur les délibérations 2 à 9, ça va pour tout le monde ? Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Deux. C'est enregistré, merci le budget est adopté. On peut féliciter encore une fois les services, Madame FRANÇOIS vous pourrez traduire à l'ensemble des équipes qui se sont mobilisées sur la préparation budgétaire, qui ont enchaîné après le pacte financier et fiscal, la préparation budgétaire, quelque part la satisfaction quasi unanime de l'Assemblée, en tout cas la sérénité que l'on a à travailler avec un budget qui est adopté de cette façon-là. La délibération n°10, c'est toujours Philippe LA GRANGE.

M. LA GRANGE : Donc la délibération concerne l'ajustement et vote des autorisations de programme et engagements des crédits de paiement AP/CP au budget primitif 2022. Les AP et les AE constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements et dépenses de fonctionnement pluriannuelles. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Donc au niveau des dépenses, le montant global des AP/AE de dépenses proposé au vote atteint 392,6 millions d'euros, dont 105,6 millions d'euros réalisés, y compris les crédits ouverts 2021, soit une capacité d'engagement sur les exercices 2022 et suivants de 285 millions d'euros. Le montant total de révision des AP/AE de dépenses soumis au vote évolue globalement en valeur brute de +68 millions d'euros et se décompose comme suit, +64,2 millions d'euros suite à la présentation de nouvelles AP à voter et +3,8 millions d'euros suite aux révisions des programmes préexistants actualisation des crédits annuels. La liste des AP est annexée à la présente délibération.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Y a-t-il des remarques, des questions ? Une demande de vote ? Monsieur CLAVET.

M. CLAVET : Oui c'est une demande de vote.

M. ROBERT : Demande de vote pour la 10. Vote pour ? Merci. Abstention ?

M. CLAVET : Abstention pour nous.

M. ROBERT : Abstention pour Monsieur CLAVET et Monsieur MOMPEU je pense. Pas de vote contre ? La délibération 10 est adoptée. La 11, on change sur l'attractivité, c'est Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, il s'agit de faire valider comme chaque année les tarifs du Port fluvial de Harnes. Les tarifs pour 2022 sont fixés à 2,70 € HT/m² contre 2,66 € les deux années précédentes.

M. ROBERT : Le bail avec la société GALLOO qu'on avait délibéré il y a quelque temps a été signé hier, 80 emplois qui arrivent sur le Port de Harnes, là encore une belle satisfaction sur l'engagement et l'activité de nos équipes et du Conseil Communautaire. La 11, c'est adopté. La 12 est reportée, il nous manque quelques pièces pour pouvoir la présenter. La 13 c'est toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, Monsieur le Président, il s'agit mes chers collègues de faire valider une délibération qui nous permettra de participer et d'organiser le troisième forum puisqu'il y a déjà une édition en 2018 et une autre édition 2019, les autres éditions ont été annulées en raison du Covid, sur l'organisation d'un forum pour l'écotransition en 2023, ce qui permettra effectivement de montrer, de faire la démonstration des activités innovantes, des créations d'entreprises en matière d'écotransition, d'industrie verte, de green logistique, d'habitat durable. Bref, de faire la démonstration que ce territoire est un territoire vivant en matière de création d'emploi, en particulier aussi et surtout d'économie verte et d'économie innovante. L'enveloppe pour organiser ce forum est de 132 000 € et il sera organisé à l'Arena Stade Couvert.

M. ROBERT : Merci beaucoup et là aussi un engagement sur les solutions réelles, concrètes de notre territoire. Et on a pu voir dans des réunions récentes avec des entreprises qu'on cherche justement à pouvoir valoriser leur savoir-faire qui à des moments reste en catimini parce qu'on n'a pas forcément montré et pouvoir le démultiplier, c'est justement ça dont on a besoin pour pouvoir montrer aussi l'originalité et l'engagement de notre territoire. Y a-t-il des demandes de vote sur la 13 ? Demande de vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est noté, merci beaucoup. La 14, c'est toujours Laurent.

M. DUPORGE : Oui c'est pour vous permettre Monsieur le Président de signer une convention avec l'entreprise Automotive Cells Company. Vous savez c'est l'entreprise qui va s'installer sur Douvrin qui vise la réalisation d'une usine de production de cellules et de modules de batteries pour les véhicules électriques. Vous savez que c'est un dossier extrêmement important, une aide communautaire a été apportée à hauteur de 9,03 millions d'euros sur un investissement de plusieurs milliards d'euros. Cette convention vise à s'assurer qu'en contrepartie de cette aide publique apportée par la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, il y ait effectivement des contreparties d'abord en matière de création d'emploi et donc nous aurons l'assurance qu'il y aura 2 000 créations d'emploi quoi qu'il arrive ou sinon notre aide pourrait être revue et corrigée mais aussi que l'entreprise fasse les efforts nécessaires pour que ces 2 000 créations d'emploi bénéficient avant tout à notre population dans le périmètre qui est le nôtre, le bassin d'emploi qui est le nôtre et qu'il y ait un travail fort qui soit engagé avec les acteurs publics locaux de l'emploi en particulier les missions locales, les PLIE, les maisons de l'emploi et bien évidemment Pôle Emploi.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Sébastien.

M. MESSANT : Merci Monsieur le Président. Vous le savez, nous dénonçons régulièrement la politique d'aubaine pratiquée par les grands groupes. Ce sont souvent les mêmes que ceux qui se livrent sans ciller à des délocalisations, restructurations et autres plans de licenciement. Nous avons accepté de voter l'aide de 9 millions d'euros en faveur du projet de création d'une grande usine de batterie car nous gardons à l'esprit que le taux de chômage dans notre Département est bien plus élevé que la moyenne et qu'une implantation comme celle-ci pourrait offrir une opportunité aux familles de notre territoire. Ceci étant, nous avons regretté lors de notre précédente intervention le manque d'engagement chiffré en termes de création de poste. Cette délibération vient donc à point nommé, même si la Commission qui suit ce projet devra le suivre de près et rester attentive. Au-delà de cette délibération, nous voulons tout de même attirer l'attention sur l'absurdité de la situation puisqu'à défaut de gagner 2 000 emplois nets, nous savons déjà que les accords ont été finalisés pour opérer un transfert de quelque 400 salariés de la FM dont l'activité va progressivement disparaître vers le site d'ACC. Le groupe Stellantis a salué un bel exemple de dialogue social responsable pour accompagner les salariés dans un contexte de transformation. En l'occurrence, ses dirigeants font tout de même preuve d'un certain culot, entre nous, car ce sont surtout les collectivités, dont la nôtre, qui les accompagnons. On peut bien sûr se satisfaire de voir des travailleurs éviter de passer par la case chômage. Ceci étant, nous devons aussi rappeler que nous ne sommes pas là pour financer les restructurations de grandes entreprises dont une partie

de la production sera d'ailleurs délocalisée en Hongrie. Nous avons d'ailleurs écrit au Président de Région à ce propos il y a un an. Merci Monsieur le Président.

M. ROBERT. Merci beaucoup, ça complète l'intervention de Laurent DUPORGE mais c'est aussi les garde-fous que l'ont met pour justement se prémunir des emplois qui viendraient à être créés et qui ne seraient que du transfert. On sait qu'on aura avec la Française de Mécanique aussi des savoir-faire qu'il faut mobiliser mais il faut aussi pouvoir amener une population, un public local dans le cadre de la formation et pouvoir accéder à ces nouveaux emplois. Y a-t-il d'autres remarques ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. On continue, la 15 Laurent.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, mes chers collègues, nous mettons à disposition de l'Office de Tourisme un bâtiment d'accueil au sein de la Base du 11/19. En 2015, nous avons décidé de le faire sur une période qui s'échelonnait du 15 mai au 15 octobre. Par voie d'avenant, nous avons étendu cette période du 1^{er} avril au 15 octobre. Et nous vous proposons cette fois-ci, mes chers collègues, pour régler une fois pour toute cette mise à disposition, qu'elle se fasse tout au long de l'année puisqu'effectivement il y a une utilité très forte à offrir ce bâtiment d'accueil à l'Office de Tourisme car il y a de plus en plus de visiteurs sur cette base du 11/19.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On note que pour cette délibération Philippe DUQUESNOY ne prend pas part au vote et la suivante aussi. Y a-t-il d'autres remarques ? Non, c'est adopté. On continue, la 7.

M. DUPORGE : Oui Monsieur le Président, je pense que je ne vais pas aller plus loin, plus argumenter sur cette subvention qui va être apportée à l'Office de Tourisme et du Patrimoine de la Communauté d'Agglomération pour l'organisation des fêtes de la Sainte-Barbe puisque mon collègue Philippe DUQUESNOY en a fait, bien évidemment, l'éloge tout à l'heure. Donc il vous est proposé, à juste titre d'ailleurs, de verser une subvention de 250 000 € pour ces fêtes de la Sainte-Barbe sur une budget total de 500 000 €. Et je peux déjà d'ailleurs le dire, avec Philippe nous y travaillons déjà beaucoup, que le Département et la Région des Hauts-de-France vont accompagner d'une manière plus forte que l'édition précédente ces fêtes de la Sainte-Barbe, qui prennent une dimension de plus en plus importante et qui sont amenées d'ailleurs à devenir l'équivalent des fêtes de la lumière à Lyon. C'est vrai mon cher Philippe, en tout cas je sais que tu y travailles.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? En ligne non plus ? C'est adopté, merci. Philippe pour la 17.

M. DUQUESNOY : Oui merci Président. Il s'agit de la commune d'Ablain-Saint-Nazaire qui a récemment créé une aire d'accueil de camping-car pour un coût réel de 182 729,24 € qui a un coût éligible à subvention de 148 115,40 € HT. Suite à une erreur matérielle, la commune n'a pu bénéficier d'une aide de la part du Conseil Départemental, aide qui aurait pu monter à 12 000 €. En application de la délibération du 21 septembre 2015, il est proposé de subventionner les travaux à hauteur de 50% du coût éligible soit 68 057,70 € déduits des 12 000 € qui n'ont pas été subventionnés par le Conseil Départemental. Bien entendu, la Commission a donné un avis positif.

M. ROBERT : Et là aussi c'est dans le plan de déploiement des aires de camping-car et on voit bien que les communes urbaines, périurbaines, rurales sont aussi mobilisées. C'est adopté, pas de demande de vote ? Merci. La 18, toujours Philippe.

M. DUQUESNOY : La suivante concerne le soutien à la manifestation Fête de la libération des Hauts-de-France Souchez la Renaissance. En effet, l'association souhaite commémorer la libération du territoire en 1944, c'est la 5^{ème} édition. Cette manifestation aurait lieu du jeudi 1^{er} au dimanche 4 septembre avec bien entendu, vous le savez, différents temps forts. Je parlais d'un bivouac à Souchez ouvert au public et puis aussi d'autres points tels que le 4 avec le défilé dans les rues de Souchez mais aussi un passage au Centre d'Histoire du Mémorial 14-18 Notre-Dame, des concerts le samedi mais aussi la possibilité de passer dans les différentes communes. Le budget global de la manifestation est estimé à 87 400 €. J'espère que ça fera beaucoup d'heureux d'ailleurs et une subvention de 40 000 € est demandée. Compte-tenu de la politique de mise en place de la Communauté d'Agglomération en matière de tourisme de mémoire, nous proposons d'octroyer cette subvention de 40 000 € à cette association. Avis favorable bien entendu qui a été donné par la Commission.

M. ROBERT : Beaucoup d'heureux qui participent tous les ans. Y a-t-il des remarques ? Bruno.

M. TRONI : On ne reprendra pas le débat habituel mais on aura la même position de vote Président. On votera contre.

M. ROBERT : On met au vote alors la délibération n°18. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Donc on prend en compte le Groupe Communiste. La délibération 19 pour Alain ROGER.

M. ROGER : Alors après avoir traduit notre engagement dans la mise en œuvre de l'ERBM en allouant un budget annuel de 3 millions d'euros par an sur 10 ans pour accompagner les opérations de rénovation des cités minières, nous souhaitons soutenir les villes en déployant un dispositif financier en faveur des actions relevant du volet urbain. Par ailleurs, après quelques années de mise en œuvre et au regard du retour d'expérience, la CALL souhaite ajuster son dispositif d'accompagnement financier du volet logement pour plus d'efficacité et l'axer sur les priorités le plus en rapport avec ses compétences propres. A savoir, équilibre de l'habitat, peuplement, activité territoriale mais aussi mettre en place une convention cadre avec les bailleurs afin de définir les attentes et objectifs et les modalités de travail partenarial. La délibération vise donc à redéployer le dispositif d'accompagnement financier de la CALL auprès des bailleurs sociaux et définir le dispositif d'accompagnement financier du volet urbain en fonction des villes. En ce qui concerne le redéploiement du dispositif d'accompagnement financier de la CALL auprès des bailleurs sociaux, depuis le début de la mise en œuvre de l'ERBM, la CALL a délibéré à hauteur de 8 128 000 € afin d'accompagner les bailleurs sociaux Maisons et Cités et SIA Habitat dans la rénovation de 1 100 logements répartis sur les 10 cités ERBM du triennal. La grille d'accompagnement et d'objectifs adoptée par la délibération cadre du 5 octobre 2018 prévoyait les subventions suivantes cumulables dans la limite de 8 000 € pour tout ce qui est étiquette énergétique, autoproduction d'énergie, clause d'insertion ou de formation, BBC rénovation, traitement des abords et façades et opérations de restructuration très lourde. Il a été constaté que les subventions autoproduction d'énergie et restructuration lourde des logements n'ont pas eu un effet levier suffisant afin d'inciter les bailleurs sociaux à travailler sur ces enjeux. La subvention clause insertion n'a pas d'effet incitatif puisque les bailleurs sociaux vont au-delà des 7% d'insertion sans incitation financière. La subvention étiquette BBC finance un poste sur lequel les bailleurs sociaux sont déjà très largement financés. La CALL souhaite donc recentrer ses aides auprès des bailleurs sociaux sur certaines priorités identifiées, notamment en ce qui concerne l'aide à la restructuration lourde des logements. Ces aides s'adressent aux opérations de restructuration lourde avec changement typologie ou restructuration substantielle entraînant une véritable restructuration des logements moyennant une aide à hauteur de 7 000 € par logement. L'aide à la réhabilitation mettant en œuvre des matériaux biosourcés, si le volet rénovation thermique est accompagné par les partenaires, la CALL souhaite encourager le recours à des matériaux biosourcés et ainsi favoriser l'innovation, contribuer au développement des filières de l'emploi et de savoir-faire locaux, une aide par logement à hauteur de 2 500 €. Et une aide au traitement des abords et des façades à hauteur de 2 000 € par logement. Le montant prévisionnel des aides CALL qui seront versées aux bailleurs sociaux via cette nouvelle grille d'accompagnement est estimé à 15 millions d'euros pour un total de 4 100 logements. Et ensuite, le deuxième dispositif c'est celui d'accompagner financièrement les communes dans le cadre du volet urbain. Un financement de 70% sera sollicité auprès des partenaires donc ça concerne les financements institutionnels de droit commun mais aussi des subventions spécifiques. Il est proposé que le reste à charge plafonné à 3% soit financé à parité entre la CALL et les villes. En déclinaison, l'accompagnement de la CALL en direction des villes s'établirait à 30 millions d'euros correspondant à la moitié du reste à charge ou 15% du programme sur le volet urbain. Donc voilà ce qui est proposé Président dans le cadre de cette délibération.

M. ROBERT : Il y a des questions ? Des demandes de vote ? Non, c'est adopté. On enchaîne. C'est un changement aussi important dans la politique urbaine mais ça nous permettra aussi de préparer le Comité de Pilotage en préfecture la semaine prochaine. François sur la 20.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, il vous est proposé d'autoriser notre Président à signer une convention avec l'Etat pour permettre à nos deux grandes communes d'agglomération de bénéficier d'une aide financière baptisée « Aide à la relance de la construction durable ». C'est un dispositif qui a été activé dans le cadre du plan gouvernemental de relance de l'économie. Alors malheureusement, au regard des critères imposés, ceux-ci vous sont précisés dans la délibération, notamment en termes de délai d'engagement des opérations et de densité de l'opération de logements, seules sept opérations ont pu être retenues, ce qui représente quand même 400 logements. Malheureusement uniquement sur les communes de Lens et de Liévin, je suis désolé pour les opérations de Vendin qui avaient été pré-ciblées sur ce dispositif. Vous le voyez, cette aide n'est

pas neutre puisqu'elle s'élève à 1 500 € par logement et ce qui va permettre aux communes concernées d'atténuer la charge foncière de ces opérations de construction. Donc c'est une bonne nouvelle pour les villes de Lens et de Liévin, malheureusement pas de bonne nouvelle pour les autres communes. Donc Sylvain et Laurent, nous sommes preneurs de tout don ou tout reversement que vous souhaiteriez effectuer à vos collègues.

M. ROBERT : Merci François. Y a-t-il d'autres remarques, des questions ? Non, c'est adopté, dans un contexte particulier, c'est vrai. La 21, c'est Alain LHERBIER qui la rapporte.

M. LHERBIER : Oui Président. Il s'agit du Plan Climat Energie Territorial. C'est une signature d'une convention d'accompagnement avec la société Lify Air dans le cadre d'une expérimentation des capteurs de pollen. En France, l'allergie au pollen est un enjeu majeur de santé publique. Près d'un quart de la population est aussi concerné par une allergie respiratoire. Le coût annuel et indirect est par ailleurs estimé à 961 € par individu par les médicaments, les soins, l'absentéisme. En parallèle, la hausse des températures conduit à une augmentation de qualité de pollen, 50% de la population pourrait être concernée par cette allergie en 2050. Et afin de réduire significativement le temps de prévention des personnes sensibles, la société Lify Air a développé un capteur d'analyse en temps réel. Ce capteur permet une collecte, une analyse des données en temps réel. Dans le cadre de sa compétence protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie, la Communauté d'Agglomération participe activement à l'amélioration de la qualité de l'air et également à la construction d'un modèle de développement adapté aux enjeux climatiques futurs. Consciente de l'intérêt de la technologie et de la nécessité d'améliorer la prise en compte des enjeux sanitaires et climatiques, la Communauté d'Agglomération souhaitait s'équiper de cinq capteurs. Les analyses seront faites sur douze mois sur la période 2022-2023. A savoir que les objectifs sont les suivants, valider à grande échelle le comportement des capteurs, tester et optimiser à cette échelle différents scénarios de caractérisation des pollens, tester différentes modalités de « datavisualisation » et différents canaux de diffusion de la donnée, valider la corrélation des mesures en air extérieur avec celles réalisées en laboratoire et d'étudier l'influence de divers paramètres urbanistiques et territoriaux sur les mesures polliniques et développer un modèle de communication et d'alerte permettant une meilleure information des populations sensibles. Au regard de cette innovation et de la démarche, à savoir que cette démarche n'a aucun coût et tout simplement que la Commission a validé cette démarche.

M. ROBERT : Merci Alain. Là aussi c'est un travail important qui a été réalisé. Y a-t-il des questions ? Pas de demande de vote ? C'est adopté. Tu poursuis, s'il te plaît avec la 22.

M. LHERBIER : Il s'agit de la mise à jour du règlement de collecte des déchets ménagers produits sur le territoire de la CALL pour l'année 2022. Pour mémoire, la collecte des déchets ménagers et assimilés et l'exploitation des déchèteries communautaires attribuées à la société Nicollin a pris effet le 4 octobre 2016 pour s'achever le 31 décembre 2024. Dans le cadre de la généralisation de la collecte des encombrants, sur rendez-vous et pour les logements individuels, le 1^{er} janvier 2022 il a été demandé lors de la Commission du 3 février 2022 la mise à jour du règlement. Suite à l'agrandissement de la déchèterie de Sallaumines, l'ouverture de celle d'Avion en 2021, la mise en service en cours de l'année 2022 de Liévin sur Quadraparc, celle de Souchez en 2023, il n'y aura plus de collecte des encombrants en porte-à-porte pour l'habitat pavillonnaire. Cependant, un service de collecte sur rendez-vous est maintenu pour les personnes de 70 ans et + dont la capacité physique ne leur permet pas se rendre en déchèterie et aussi les moyens de locomotion dans les foyers. En raison de la modification ou de l'arrêt de certains services, des modifications ont été apportées au règlement de collecte par la modification du tarif pour les traitements de déchets végétaux du tiers, c'est-à-dire 25 € la tonne, l'obligation de mise en place de bornes enterrées pour tous les projets de 20 logements et plus, possibilité de dérogation sous validation des services de la CALL, l'actualisation du nombre de bornes aériennes et enterrées, l'ajout de la déchèterie d'Avion. En conséquence, il est proposé de mettre ce règlement à jour au niveau des collectes, il a reçu un avis favorable de la Commission du 9 mars 2022.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On ajuste au fur et à mesure ? Pas de remarque ?

M. CLAVET : Demande de vote.

M. ROBERT : Pour la 22, vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. La 22 est adoptée. La 23 Pierre s'il te plaît.

M. SENECHAL : Il s'agit d'une délibération tout à fait classique entre la ville de Meurchin et notre agglomération. La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin poursuit les travaux relatifs à la mise en conformité du système d'assainissement de Meurchin sud. L'opération consiste notamment en la création d'un poste de relèvement Chemin des Près. A ce titre, il convient que l'établissement intercommunal se porte acquéreur d'un terrain d'assiette des installations, 524 m² quittent la propriété de la commune de Meurchin. Le transfert de propriété serait mené au vu de l'estimation des domaines, soit 780,76 €, c'est-à-dire 1,49 € le m². L'objet final de cette délibération est d'autoriser l'acquisition auprès de la commune de Meurchin du terrain d'assiette poste de relèvement sise Chemin des Près.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? C'est adopté. Christelle pour la 24 et les suivantes.

Mme BUISSETTE : La première qui concerne l'accompagnement des centres culturels. Il s'agit d'une attribution d'avance de subvention pour l'année 2022 pour un montant de 112 497 € qui correspond à 50% des subventions allouées aux onze centres culturels de notre territoire.

M. ROBERT : C'est adopté, merci. On enchaîne. La 25.

Mme BUISSETTE : Donc la 25 qui concerne l'appel à projets 2022, soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal. Dans le cadre de la politique culturelle portant sur l'accès de ses habitants à une offre artistique, patrimoniale et événementielle pluridisciplinaire et qualifiée, la CALL soutient depuis plusieurs années les manifestations d'intérêt intercommunal à l'appui des dossiers qui sont déposés tout au long de l'année par le tissu associatif du territoire. Donc il est proposé ici une mise en œuvre d'un nouvel appel à projets 2022 au soutien aux manifestations artistiques et culturelles d'intérêt intercommunal conformément à un cahier des charges qui vous est présenté en annexe avec notamment une enveloppe qui vous est proposée de 100 000 € avec une participation de 30% maximum par la CALL et plafonnée à 15 000 € avec un minima de 10 000 € par projet et bien sûr la commune hôte devra accompagner le projet sur un volume financier à hauteur de celui de la CALL avec un engagement en première année qui n'impose pas de pérennisation de l'aide les années suivantes, avec une participation des habitants sur ces événements à la gratuité.

M. ROBERT : Merci beaucoup. C'est le travail de fond aussi qui est remis à plat sur l'ensemble de notre politique culturelle et qui commence là à pouvoir être plus lisible dans le cadre de ces AMI. Pas de demande de vote ? Pas de remarque ?

M. CLAVET : Demande de vote.

M. ROBERT : Demande de vote pour la 25. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Pas de vote contre ? C'est enregistré, c'est bon pour la 25. La 26, Christelle.

Mme BUISSETTE : Donc nous sommes sur un renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Droit de Cité. Il vous est proposé de reconduire cette CPO accompagnée d'une convention financière annuelle et la subvention qui serait proposée pour 2022 serait de 50 000 €.

M. ROBERT : Merci. Pas de demande de vote ?

M. CLAVET : Demande de vote.

M. ROBERT : Vote pour la 26 ? Merci. Vote contre ? Abstention ? Deux, c'est enregistré. La 27 Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'un soutien à l'association Mission Bassin Minier pour 2022 pour un montant de 65 500 €.

M. ROBERT : On met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux, c'est enregistré. Vote contre ? C'est parfait. La 28, Christelle.

Mme BUISSETTE : La 28 c'est le partenariat avec Culture Commune pour une subvention de fonctionnement de 290 000 €.

M. ROBERT : Vote pour ? Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas et on note qu'Alain BAVAY ne participe pas au vote pour la délibération 28. La 29 pardon. La 28, c'est l'association des Communes Minières. On revient à la 28 on était à la 29 sur Culture Commune. La 28 Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit ici d'approuver le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association des Communes Minières de France.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 30, toujours Christelle.

Mme BUISSETTE : La délibération 30 correspond à la participation à l'opération « Printemps de l'art déco 2022 ». Depuis 2012, la semaine de l'art déco a progressivement pris de l'ampleur pour devenir un évènement régional pour la valorisation de notre patrimoine. Il s'agit d'inscrire la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin à l'opération « Printemps de l'art déco 2022 » pour une participation à hauteur de 2 000 € dans le prévisionnel du budget 2022.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Vote pour ? Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas, c'est adopté. La 31.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'apporter un soutien financier sous forme de subvention à la Compagnie Zaoum à hauteur de 5 000 € pour l'aider dans la réalisation de son projet « Sortir de la reproduction. Sortir des violences » et en créant un cycle de podcasts.

M. ROBERT : On recommence, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 32, Christelle.

Mme BUISSETTE : La 32 qui concerne le Louvre Lens, partenaire et solidaire. Il s'agit ici d'approuver le versement d'une subvention de 37 697 € donc au musée du Louvre Lens pour l'aider dans la réalisation de son projet « Le Louvre Lens partenaire et solidaire ». Bien sûr, l'année 2022 marquera l'anniversaire des 10 ans du musée qui à cette occasion souhaite ponctuer l'année de gestes forts à destination des habitants du territoire et de la région. Ainsi parmi les propositions les plus visibles, il est prévu de renforcer les actions de médiation, les projets participatifs, des programmations coconstruites tant au sein du musée en intérieur qu'au sein du parc et également sur le territoire, notamment dans les quartiers prioritaires. Donc des moments fédérateurs portés auprès des habitants, vecteur de cohésion sociale et d'accès à la culture sont également prévus tout au long pour ce dixième anniversaire.

M. ROBERT : Ça commence avec l'expo Rome dans quinze jours. Pour la 32, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 33, Christelle.

Mme BUISSETTE : Il s'agit d'approuver le versement d'une subvention de 3 000 € à l'association des Concerts de Poche pour l'aider à la réalisation de son projet « Les quartiers en chœur » qui est une action également qui est reconduite encore cette année.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est adopté. La 34, Christelle.

Mme BUISSETTE : La participation à l'opération Vidéo mapping festival, 5^{ème} édition et 10^{ème} anniversaire du Bassin Minier inscrit au Patrimoine Mondial. Chaque année depuis 2018, le Vidéo mapping festival a pour ambition de valoriser le patrimoine régional, de présenter le mapping vidéo sous toutes ces formes et donc propose de mars à septembre des contenus destinés au grand public ainsi qu'aux professionnels internationaux. Il est organisé par l'association Les rencontres audiovisuelles et a gagné en notoriété d'année en année. A cette occasion, dans le cadre du 10^{ème} anniversaire de l'inscription du Bassin Minier au Patrimoine Mondial, la Mission Bassin Minier et l'association Les rencontres audiovisuelles ont décidé de s'unir pour créer une catégorie 10 ans du Bassin Minier Patrimoine Mondial au sein de la 5^{ème} édition de ce Vidéo mapping festival afin de lier deux évènements qui rayonnent sur toute la Région des Hauts-de-France en 2022. Il est demandé une participation à hauteur de 60 000 € à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin pour promouvoir ce grand évènement de ces deux associations pour mettre en valeur le patrimoine de notre territoire pour cette année.

M. ROBERT : C'est vrai que c'est une autre façon de la valoriser. Pour la 34, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est adopté. La 35 cette fois-ci Christelle.

Mme BUISSETTE : La délibération n°35 est une reconduction également du Contrat territoire lecture qui se terminait en 2021 et qui a été renouvelé lors d'un précédent Conseil. Il est précisé ici pour cette délibération de poursuivre cette action d'appel à projets « Lecture pour tous » avec un montant de 26 000 € alloué à ces différents projets qui seront déposés.

M. ROBERT : Merci. Vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? C'est l'unanimité, félicitations. La 36, Christelle.

Mme BUISSETTE : Les 36, 37 et 38, je vais faire un tir groupé mais en donnant peut-être quelques précisions pour chacune d'elles. La première délibération concerne le soutien à la manifestation culturelle « déLIREs ensemble » qui en fait est une action de lecture publique qui appelle à un salon du livre qui réunit les cinq villes, Aix-Noulette, Grenay, Mazingarbe, Sains-en-Gohelle et Bully-les-Mines. Il s'agit d'accompagner le projet à hauteur de 10 000 € pour ces cinq villes réunies sur un projet qui s'intitule « déLIREs ensemble » dont j'ai parlé tout à l'heure.

M. ROBERT : Pour la 36, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Il n'y en a pas non plus. C'est adopté. La 37.

Mme BUISSETTE : La 37, soutien à la manifestation culturelle du Salon du livre policier Polar Lens qui débutera ce week-end et pour lequel je vous invite à y participer. Il s'agit d'approuver ici le concours financier à hauteur de 15 000 € pour la ville de Lens qui est l'organisateur de ce salon polar pour cette année 2022.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? C'est adopté. La 38, Christelle.

Mme BUISSETTE : La 38 qui est le soutien à la manifestation culturelle pour le Salon régional du livre de Liévin où là il vous est proposé un concours financier à hauteur de 6 000 €.

M. ROBERT : Aller, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté.

Mme BUISSETTE : Peut-être une petite précision sur le Salon régional du livre de Liévin. C'est pour une édition qui aura lieu en tout début d'année 2023 mais par précaution, par anticipation nous passons cette délibération dès aujourd'hui.

M. ROBERT : C'est mieux comme ça, ça permet aussi de préparer l'édition dans de bonnes dispositions, tout à fait. On vient dans le domaine sportif Laurent, la 39.

M. POISSANT : Merci Monsieur le Président, mes chers collègues, donc cette 39^{ème} délibération vise à approuver le règlement qui vise à soutenir les associations sportives et la pratique sportive selon deux axes. C'est promouvoir et valoriser le territoire par le sport, favoriser la pratique physique et sportive pour tous. Donc il est nécessaire par ce règlement de cadrer plus précisément les conditions de soutien financier des manifestations sportives associatives en précisant les bénéficiaires, l'éligibilité et le montant applicable, la procédure administrative et le dépôt de demande. Si vous le souhaitez, je peux vous résumer un peu ce règlement rapidement. En sachant qu'il a été approuvé.

M. ROBERT : Je pense que tout le monde l'a lu, enfin j'espère en tout cas. Sauf s'il y a des questions particulières sinon on peut passer au vote. Sur la 39, vote pour ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Parfait, c'était très clair Laurent. Tu peux continuer, la 40.

M. POISSANT : C'est la délibération qui vise à valider le montant attribué justement pour les Pass'sports dont je parlais tout à l'heure. Cette année, la 5^{ème} édition a permis de récolter pour l'instant, c'est un chiffre qui est arrêté au 3 mars 2022, 9 372 Pass'sports d'un montant de 30 €. Cette délibération vise à vous autoriser, Monsieur le Président, à débloquer la somme de 280 160 €.

M. ROBERT : C'est une belle réussite cette politique communautaire.

M. POISSANT : En sachant qu'aujourd'hui on est 11 489 à Pass'sports entrés.

M. ROBERT : On a pris 2 000 depuis trois semaines. Sur la 40, vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Pas non plus. C'est adopté. La 41, Laurent.

M. POISSANT : La 41 concerne la demande de subvention concernant le Meeting international de Liévin. C'est une demande qui émane de la Ligue d'athlétisme des Hauts-de-France pour le meeting qui a été organisé le 17 février dernier et qui concernait la 28^{ème} édition de ce meeting. La ligue des Hauts-de-France nous demande de la subventionner à hauteur de 165 000 € en précisant qu'on a eu un record mondial encore cette année et qui reste le premier meeting mondial en intérieur.

M. ROBERT : Tout à fait. Y a-t-il des remarques ? Des demandes de vote ? Non ? C'est adopté. On passe à la 42 Laurent.

M. POISSANT : La 42 est une demande de soutien financier à la Mission Bassin Minier pour son édition 2022 du trail des pyramides noires et donc qui sera organisée le 21 mai prochain et qui nous demande une subvention à hauteur de 5 000 €

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 43.

M. POISSANT : Toujours une demande de soutien financier, toujours par rapport à la Mission Bassin Minier pour l'organisation de raid Bassin Minier cette fois-ci. C'est pour fêter son anniversaire, le raid Bassin Minier fera un grand retour cette année. Unique évènement qui met en scène le Bassin Minier dans son intégralité, le raid du Bassin Minier par son étendue et sa diversité des épreuves permet la découverte d'un nombre important de sites et donc on nous sollicite à hauteur de 3 000 €

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. La 44, toujours Laurent.

M. POISSANT : On nous demande de vous autoriser, Monsieur le Président, à signer la convention avec les villes qui sont concernées par un balisage pour un trail sur la Chaîne des parcs. Donc ça correspond un peu comme des pistes de ski en fait avec des multiples difficultés, des pistes vertes, rouges ou noires. Il y a vingt communes qui sont concernées sur l'agglomération de Lens-Liévin et trois sur la CABBALR.

M. ROBERT : Des remarques ? C'est adopté. Merci. La 45 toujours Laurent.

M. POISSANT : Comme l'an dernier, c'est l'adhésion au Club Olympe qui nous sollicite, par rapport au nombre d'habitants, elle correspond à 1 000 €

M. ROBERT : Parfait. Pas de remarque ? C'est adopté, merci beaucoup. On change de sujet dans la même Commission, c'est Ludovic sur la 46.

M. GAMBIEZ : Merci Président. Au titre de la programmation 2022 et dans le cadre de ses compétences liées au développement économique et à la politique de la ville, la CALL a été sollicitée par plusieurs structures menant des actions complémentaires en faveur du développement de l'entrepreneuriat et de l'insertion dans les communes inscrites dans la politique de la ville. Parmi ces projets, on retrouve l'association Emergences qui va à la rencontre de résidents pour promouvoir et susciter l'envie d'entreprendre. L'organisme Pas-de-Calais Actif qui propose des aides au financement lors d'une création ou d'une reprise d'entreprise et fait office de levier auprès des organismes bancaires. La cravate solidaire qui permet aux candidats à un entretien d'embauche de se présenter sous son meilleur jour grâce à la mise à disposition d'une garde-robe solidaire et au Centre de formation Sainte Barbe les Apprentis d'Auteuil qui favorise l'accès aux métiers du bâtiment et de l'industrie à un public féminin. La sollicitation pour la CALL est à hauteur de 23 376 €

M. ROBERT : Pas de remarque ? C'est adopté. Merci beaucoup. On continue Ludovic, 47 à 49, on fait un tir groupé.

M. GAMBIEZ : Je commence par la Mission Locale, une délibération qui propose dans le cadre de la convention d'objectifs de procéder à un versement à la Mission Locale d'une subvention à hauteur de 591 399 € pour l'année 2022. Pour rappel, la Mission Locale a pour objet d'accompagner les publics et de mener des actions de prévention de la délégalisation dont les compétences visent à améliorer les mobilités de ces publics ainsi qu'à optimiser leur employabilité. Quelques chiffres, 6 480 jeunes accompagnés, 3 018 jeunes ont trouvé un emploi et 922 ont trouvé une formation. Donc cette subvention représente aussi 11,19% du budget prévisionnel de la Mission Locale. Concernant la Maison de l'Emploi, il est proposé de reconduire pour l'année 2022 la subvention permettant de poursuivre les actions engagées par la Maison de l'Emploi en 2021 pour ses missions d'accompagnement et des initiatives à l'emploi issues du secteur public comme du secteur privé sur notre territoire. Elle permet par son expertise et son ingénierie de faciliter les recrutements pour les investisseurs qui souhaitent poser leur valise dans notre agglomération. Cette subvention, si vous l'accordez, s'élève à 78 000 €. Concernant le PLIE, comme pour la Mission Locale et la Maison de l'Emploi, il est proposé de reconduire la subvention à hauteur de 335 066 € pour l'année 2022. Les missions du PLIE consistent à proposer un accompagnement au public en difficulté pour les conduire vers un emploi durable. Pour y parvenir, le PLIE individualise son accompagnement afin de proposer une solution sur-mesure à ses publics correspondant aux besoins des entreprises sur notre territoire. La mise en relation des demandeurs d'emploi avec leurs entreprises passe par des mises en place, par exemple, comme la clause d'insertion qui est liée aux marchés publics et utilise aussi de nombreux dispositifs permettant d'insérer des candidats à l'emploi durable. Voilà pour ces trois délibérations.

M. ROBERT : Vas-y Bruno.

M. TRONI : Président, sur la 48 et la 50, on aura un vote d'abstention, on ne va pas reprendre les débats. Chaque année ce sont les mêmes délibérations qui passent, on estime qu'autant sur la Maison de l'Emploi que sur l'Ecole de la 2^{ème} Chance, ce sont des compétences d'Etat et l'Etat devrait faire un effort bien plus important qu'il ne le fait actuellement.

M. ROBERT : C'est la 48 et la 50 ?

M. TRONI : Oui mais je le dis par anticipation.

M. ROBERT : D'accord, on va mettre au vote la 47 dans ce cas-là. Vote pour ? C'est bon, merci. C'est adopté. La 48, compte-tenu des propos de Bruno, on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention du Groupe Communiste. Pas de votre contre ? Non. On notera que Jérôme DARRAS avait quitté la séance parce que comme il est Président des structures, il avait émarginé en début de séance, il n'est plus là pour les débats ni pour les votes de ces délibérations. La 49 pour le PLIE, vote pour ? Merci, c'est adopté. Et donc Ludovic je te repasse la parole pour la 50.

M. GAMBIEZ : Pour la 50 qui concerne l'Ecole de la 2^{ème} chance, cette délibération consiste à permettre le versement d'une subvention de 24 000 € à l'Ecole de la 2^{nde} chance pour l'année 2022. L'Ecole de la 2^{nde} chance s'engage auprès des jeunes de 18 à 25 ans qui sont sortis en échec du système scolaire et propose des parcours de formation visant à la qualification et à la montée en compétence. De plus, l'accompagnement individualisé de ces jeunes sans qualification permet de mobiliser les publics autour de projets créant un réel dynamisme favorisant l'accès à l'emploi pérenne.

M. ROBERT : Compte-tenu des propos, on met au vote. Vote pour la 50 ? Merci. Abstention donc du Groupe Communiste. Il n'y en a pas d'autres. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. On passe du côté des ressources et moyens. La 51, Christian PEDOWSKI.

M. PEDOWSKI : Oui merci Monsieur le Président, chers collègues, si vous le voulez Monsieur le Président je vais vous présenter les 51, 52 et 53 et je vous proposerai de regrouper les délibérations 54 à 62 dans un second temps. Donc la 51, marché d'opérateurs de télécommunication. Il s'agit ici Monsieur le Président de vous autoriser à signer les marchés. Cette délibération vise donc à renouveler le marché télécom et ainsi remettre en concurrence les différents opérateurs d'accès internet, téléphonie fixe et mobile, le marché arrivant à échéance en septembre prochain.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? C'est adopté. On rentre dans les procédures. Merci beaucoup Christian. La 52.

M. PEDOWSKI : La 52, inscription à la première rencontre du Club pour la promotion de la valorisation énergétique des déchets ménagers. Cette délibération vise à la prise en charge des frais inhérents à la participation d'élus et de techniciens à la rencontre du Club pour la promotion de la valorisation énergétique des déchets ménagers qui s'est tenue le 8 mars dernier.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Pas de remarque ? C'est adopté. La 53.

M. PEDOWSKI : Elle concerne les élections professionnelles du mois de décembre 2022. Cette délibération vise à déterminer les différentes modalités dans la perspective des élections professionnelles qui auront lieu en décembre prochain. Ces modalités s'articulent notamment sur la détermination du nombre de représentants du personnel au sein du CST, d'acter le principe du paritarisme des deux collègues élus et représentants du personnel, de maintenir le paritarisme de fonctionnement recueillant l'avis des deux collègues, d'entériner également le type de scrutin et le fait qu'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail sera instituée.

M. ROBERT : Merci beaucoup. On rentre dans les procédures là pour préparer ces élections de fin d'année. Pas de remarque ? C'est adopté, merci. Donc on groupe les 54 à 62 Christian.

M. PEDOWSKI : Merci Monsieur le Président. Donc la 54 c'est la création d'un poste de chargé de projet de création graphique. L'évolution du projet de territoire et la montée en compétences de certaines directions modifient en profondeur le schéma structurel des services et a engendré ainsi une modification de l'organigramme. Il est donc proposé la création d'un poste de chargé de projet de création graphique au sein de la Direction de la communication visant à renforcer les équipes en assurant un accompagnement technique spécialisé en charte graphique et renforcer ainsi la stratégie de communication. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur le cadre d'emploi B ou C. La 55, création ici d'un emploi d'un chargé de la commande publique. L'évolution du projet de territoire et la montée en compétences de certaines directions ont modifié en profondeur le schéma structurel des services et a engendré ainsi une modification de notre organigramme. Il est donc proposé la création d'un poste de chargé de la commande publique au sein du service commande publique qui a dernièrement vu ses missions amplifiées notamment dans le cadre de la mutualisation et de la dématérialisation de certaines procédures. Cet emploi pourra être pourvu sur le grade de rédacteur territorial ou d'adjoint administratif. La 56, création d'un poste de collaborateur de cabinet. Il est donc proposé la création d'un poste de collaborateur de cabinet sous l'autorité du Directeur de cabinet. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel sur la filière A. La 57 concerne la création d'un poste d'instructeur droit des sols. Il est donc proposé la création du poste d'instructeur droit des sols en raison notamment de l'adhésion de nouvelles communes, 27 au total, engendrant une augmentation significative d'actes à instruire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur le cadre d'emploi B ou C. La 58, création d'un poste de responsable du service développement social. Nous proposons la création d'un poste de responsable du service développement social en raison de l'évolution du service politique de la ville. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière A administrative cette fois-ci. La 59, création d'un poste d'assistant administratif pour la Direction cohésion sociale. Il est donc proposé la création de ce poste d'assistant administratif pour la Direction cohésion sociale qui assurera la gestion administrative, qui permettra de fluidifier la charge liée à l'évolution de la politique en matière de cohésion sociale. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur filière C administrative. La délibération 60 consiste en la création d'un poste de responsable du service d'appui aux politiques locales de santé. Nous proposons la création de ce poste de responsable du service d'appui aux politiques locales de santé qui permettra de répondre aux attentes des communes en matière de santé, mise en réseau, aide en ingénierie, animation d'une dynamique autour de la participation des habitants. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière A administrative. La 61, création d'un poste d'assistant administratif pour la Direction générale des services techniques, poste mutualisé entre deux directions. Il est donc proposé la création d'un poste d'assistant administratif mutualisation qui viendra en appui, renforcera la coordination des différents dispositifs opérationnels au sein des directions Habitat et Renouvellement Urbain et Aménagement Grands Projets et Maîtrise d'Ouvrage. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière C administrative. Et enfin, la 62, création d'un poste de chargé d'accompagnement des usagers pour la Direction eaux et réseaux. Il est donc proposé la création de ce poste de chargé d'accompagnement des usagers pour la Direction eaux et réseaux en raison de l'évolution de la direction en matière de gestion de la ressource en eau sur le territoire. Cet emploi pourra être pourvu par un agent titulaire ou contractuel recruté sur la filière C technique.

M. ROBERT : Merci beaucoup Christian. C'est la mise en musique aussi de l'ensemble des délibérations qu'on a pu voter sur les différentes politiques liées au budget de tout à l'heure. Y a-t-il des remarques, des demandes de vote sur ces différentes délibérations ?

M. CLAVET : Demande de vote.

M. ROBERT : Demande de vote donc on fait un vote groupé et on prend le même vote pour l'ensemble de délibération.

M. LETOQUART : Juste une remarque, évidemment notre groupe ne s'opposera pas du tout à ces délibérations parce qu'effectivement ça marque notre engagement pour la population. Je voulais juste faire une remarque dans le même état d'esprit de ce qu'on disait tout à l'heure sur les responsabilités de l'Etat en ce qui concerne la formation à propos du poste politiques locales de santé. Si je fais cette remarque maintenant, c'est parce que j'ai lu dans La Voix du Nord il y a quelque temps, Madame PANNIER-RUNACHER qui trouvait qu'on pleurnichait beaucoup et qu'on ne faisait pas grand-chose. En réalité, si on est obligé de créer ces postes-là c'est parce que l'Etat nous a abandonnés. Il y a 59 gardes au SMUR qui sont inexistantes entre mai et août, 59 nuits où il n'y aura personne sur le territoire pour s'en occuper. Alors qu'elle garde ses leçons, le Titanic est en train de couler, elle nous propose des nouvelles chaises longues. Donc oui on a un engagement fort pour le territoire en ce qui concerne la santé comme d'autres choses. Et oui on est obligé de le faire parce qu'ils n'assument pas leur responsabilité donc on ira chercher notre dû pour un hôpital qui fonctionne, qui soit à la hauteur des enjeux, pour la formation de nos personnels et pour que celui qu'on a actuellement puisse continuer de fonctionner dans de bonnes conditions.

M. ROBERT : Merci beaucoup Jean. On met au vote les 54 à 62. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. 63, toujours Christian. Les délibérations 54 à 62 ayant été adoptées.

M. PEDOWSKI : La 63 consiste à une actualisation de poste, les mutations externes et internes, les départs en retraite ou encore les réorganisations de service appellent à des actualisations de postes. A savoir, au sein de la Direction patrimoine et cadre de vie, le poste de chargé de mission TRI, transition en chargé de mission transition énergétique et écologique et le poste de soigneur animalier suite à un départ en retraite. Au sein de la Direction habitat et renouvellement urbain, le poste de chef de projet rénovation urbaine et sociale en directeur habitat et renouvellement urbain. Au sein de la Direction cohésion sociale, le poste de directeur politique de la ville et habitat est requalifié en directeur de la cohésion sociale, le poste de chef de projet ERBM requalifié en chef de service renouvellement urbain. Au sein de la Direction eaux et réseaux, le poste de référent police des réseaux requalifié en chargé des eaux pluviales et grands projets.

M. ROBERT : Merci. Pas de remarque ? On met au vote, vote pour ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Il n'y en a pas. Deux abstentions en ligne c'est noté. Merci Christian toujours, la 64.

M. PEDOWSKI : Alors la 64, requalification du poste de chef de bureau entretien bâtiments, voirie et espaces verts en chef de service maintenance et entretien du patrimoine bâti et routier. L'évolution de la Direction patrimoine et cadre de vie amène donc une réorganisation des équipes en places. Il est proposé d'acter la création du service maintenance et entretien du patrimoine bâti et routier, de requalifier le poste existant de chef de bureau en chef de service.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Là c'est une évolution aussi pour un de nos agents. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. On continue, la 65 Christian.

M. PEDOWSKI : Alors ici c'est l'actualisation du poste de chargé de mission politique de la ville en chef de projet accès au droit à la prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations. La montée en charge des compétences communautaires, l'évolution du projet de territoire ont modifié en profondeur le schéma structurel des services et engendré une modification de notre organigramme. La création de la Direction cohésion sociale amène une actualisation des postes. Il est donc proposé d'actualiser le poste de chargé de mission politique de la ville en le requalifiant de chef de projet accès au droit à la prévention de la délinquance et lutte contre les discriminations.

M. ROBERT : Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? Il n'y en a pas. C'est adopté. La 66.

M. PEDOWSKI : Actualisation du poste d'assistant administratif pour la plateforme Proch'emploi dans le cadre d'un contrat de projet. Cette délibération vise donc à l'actualisation du poste d'assistant administratif pour la plateforme Proch'emploi en raison notamment de diverses mobilités intervenues récemment. A noter qu'il s'agit d'un contrat de projet pour 36 mois et que nous bénéficions de financements pour ledit poste de la Région Hauts-de-France.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Vote pour ? Merci. Abstention ? Deux. Vote contre ? C'est enregistré, c'est adopté. La dernière pour Christian, la 67.

M. PEDOWSKI : Actualisation du poste de chargé de mission exploitation et prévention des déchets suite à un départ en mutation externe. Cette délibération vise donc à l'actualisation du poste de chargé de mission exploitation et prévention des déchets suite à un départ en mutation externe. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup. Vote pour ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Deux. La 67 est adoptée. On passe à la 68 avec Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Alors 68 et 69, ce sont deux délibérations classiques. Il s'agit de garanties d'emprunts pour Maisons et Cités pour 100 logements à la Cité d'Orient à Harnes et pour 25 logements Cité Courtaine à Noyelles-sous-Lens, toujours le même bailleur social.

M. ROBERT : Pas de demande de vote ? C'est adopté. Merci. La 70 Monsieur ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : La 70 est une demande de prorogation d'avenant de la convention entre la ville de Noyelles-sous-Lens et la Communauté d'agglomération jusqu'à l'échéance du portage foncier de l'EPF, soit le 31 décembre 2023. Il n'y a pas d'incidence budgétaire puisque les 15 000 € prévus figurent au budget.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 71.

M. ALEXANDRE : Alors la 71, c'est le même sujet, avenant à la convention pour la parcelle A510 de Noyelles-sous-Lens prorogée par voie d'avenant au 31 décembre 2023 la convention financière.

M. ROBERT : Merci. C'est adopté. La 72.

M. ALEXANDRE : Il s'agit là des votes des taux d'imposition qui, pour ceux qui écoutent bien, n'ont pas été modifiés depuis le 10 mai 2019, soit 2,50 pour la taxe foncière sur les propriétés bâties et 3,75 sur les propriétés non bâties. Cotisations foncières des entreprises elles sont au niveau de 2019 soit 32,40. Pour la taxe GEMAPI à 1,7 million qui avait été déjà actée dans les séances précédentes. Et il s'agit de vous autoriser à voter les taux d'imposition tels que définis.

M. ROBERT : Merci. On met au vote. Vote pour ? Abstention ?

M. CLAVET : Monsieur le Président, je voulais prendre la parole.

M. ROBERT : Allez-y.

M. CLAVET : Donc nous, nous voterons contre pour les raisons déjà évoquées tout à l'heure pour la simple et bonne raison que, justement, Monsieur ALEXANDRE vous targuez la stabilité de ces taux depuis 2019 sauf que l'inflation est passée par là et je crois que c'est l'INSEE et l'Etat qui ont annoncé une augmentation de 3,4%. Une fois de plus, je ne comprends pas pourquoi on ne baisse pas en tout cas notre part pour justement compenser cette baisse et espérons redonner du pouvoir d'achat un peu aux habitants du territoire.

M. ALEXANDRE : Oui, écoutez je ne vais répondre à nouveau sur cette question puisque vous y avez-vous-même répondu tout à l'heure. Je ne sais pas comment on pourrait faire tourner cette maison s'il n'y avait pas des taxes. Je signale simplement qu'elles n'ont pas varié depuis 2019. Donc à ceux qui veulent raser gratis parce qu'ils ne sont pas au pouvoir, et bien rendez-vous quand ils y seront et je l'espère, pas tout de suite.

M. ROBERT : On met la délibération 72 au vote sur les taux d'imposition. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. On poursuit, la 73 pour la TEOM.

M. ALEXANDRE : Comme annoncé tout à l'heure, son taux n'est pas modifié, il est de 8,07.

M. ROBERT : Et on met au vote. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas.

M. CLAVET : Je voulais prendre la parole encore Monsieur le Président.

M. ROBERT : Je pensais que vous n'aviez pas baissé la main depuis tout à l'heure. Allez-y.

M. CLAVET : Désolé, je sais que ça vous embête. Nous sommes évidemment contre, pourquoi ? Parce qu'une fois de plus, vous dites que celle-ci n'augmente pas mais je vous rappelle qu'elle a augmentée l'année dernière et pas qu'un peu d'ailleurs. Je pense que c'est un mensonge par omission parce qu'en fait vous ne dites qu'une partie de la vérité parce que je pense que vous êtes quand même assez mal à l'aise. Vous savez très bien que cela a été très mal accepté par la population surtout pour le service qu'il y a aujourd'hui. Je vous remercie.

M. ROBERT : Rien à répondre à ça, on l'a déjà fait tout à l'heure.

M. ALEXANDRE : Ce sont des interventions qui sont faites de courtoisie, s'agissant de mensonges et toujours avec tact et mesure, ce qui est toujours apprécié.

M. ROBERT : On met au vote la 73. Vote pour ? Merci. Abstention. Il n'y en a pas. Vote contre ? Deux. C'est enregistré. La 73 est quand même adoptée et on finit avec la 74, Jean-Marie ALEXANDRE.

M. ALEXANDRE : Oui alors la 74 il s'agit de permettre de contracter un emprunt auprès de la Banque Européenne d'Investissement et de vous autoriser donc à signer ce contrat pour une somme de 170 millions d'euros pour le financement de ce projet que nous avons présenté. La Banque Européenne d'Investissement est d'accord pour mettre à notre disposition 80 millions d'euros et évidemment ce prêt est présenté à des taux particulièrement avantageux et comme nous sommes particulièrement imprudents, et mauvais gestionnaires, nous vous conseillons, Monsieur le Président, de le contracter en public.

M. ROBERT : Merci beaucoup pour ce précieux conseil Monsieur ALEXANDRE. On met au vote la 74. Vote pour ? Merci. Abstention ? Il n'y en a pas. Vote contre. C'est enregistré et c'est adopté pour cette dernière délibération. Merci beaucoup à tout le monde d'avoir tenu jusque-là. Bonne soirée.